

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

2022

Table des matières

1	PROPO	OS LIMINAIRES	5
	1.1 RS	E ET DPEF	5
	1.1.1	La Responsabilité Sociétale des Entreprises : le « droit souple »	5
	1.1.2	La Déclaration de Performance Extra-Financière : le « droit dur »	6
	1.1.3	De la RSE et de l'ESG	6
		LA DPEF AU RAPPORT DE DURABILITE : UNE EVOLUTION EN	
		CHEZ EPC GROUPE	
	1.2.1	La directive CSRD et les projets de normes ESRS :	
	1.2.2 Groupe	L'intégration, par étape, du référentiel ESRS dans la démarche d'EP è 8	'C
		S DE CREATION DE VALEUR SANS VALEURS : LES VALEURS D'	
	1.3.1	Opérer en Sécurité	10
	1.3.2	Créer de la valeur pour le client	10
	1.3.3	Respecter l'environnement	10
	1.3.4	Respecter nos collaborateurs	10
	1.4 LA	GOUVERNANCE DE LA RSE ET DE LA DPEF CHEZ EPC GROUP	E 11
	1.4.1	Organisation et gouvernance opérationnelle d'EPC Groupe	11
	1.4.2	La gouvernance de la RSE/DPEF chez EPC Groupe : propos limina 16	ires
	1.4.3	La gouvernance Sociale chez EPC Groupe	17
	1.4.4	La gouvernance Environnementale chez EPC Groupe	20
	1.4.5	La gouvernance Sociétale chez EPC Groupe	22
	1.4.6	La gouvernance Ethique chez EPC Groupe	25
	1.4.7	La gouvernance Anticorruption chez EPC Groupe	28
	1.4.8	La gouvernance Droits de l'Homme chez EPC Groupe	29
2	MODE	LE D'AFFAIRES	32
	2.1 LE	S RESSOURCES	32
	2.1.1	Les ressources humaines : des effectifs et des compétences	32
	2.1.2	Des techniques et des savoir-faire	33
	2.1.3	Des ressources financières	34
		DDELE D'AFFAIRES ET CHAINE DE VALEUR DE L'ACTIVITE	
		SIFS »	
	2.2.1	Les fournisseurs et la logistique amont de l'activité explosifs	
	2.2.2	Les opérations économiques de l'activité explosifs d'EPC Groupe	35

	2.2.3	Les clients de l'activité explosifs d'EPC Groupe	. 40
	2.2.4 l'activite	Représentation synthétique et graphique de la chaîne de valeur de é « explosifs » d'EPC Groupe	. 41
	2.2.5 l'activite	Représentation synthétique et graphique du modèle d'affaires de é « explosifs » d'EPC Groupe	. 42
		DDELE D'AFFAIRES ET CHAINE DE VALEUR DE L'ACTIVITE ISTRUCTION »	. 43
		La démolition, déconstruction, désamiantage, déplombage et recyclaç	_
	2.3.2 l'activite	Représentation synthétique et graphique de la chaîne de la valeur de é « démolition » d'EPC Groupe	
		Représentation synthétique et graphique du modèle d'affaires de é « démolition » d'EPC Groupe	. 46
3	RISQU	ES ET ENJEUX	. 47
	3.1 L'A	NALYSE DES RISQUES DE DOUBLE IMPORTANCE RELATIVE	. 47
	3.1.1	La méthodologie retenue	. 47
		TE DES SOUS-SUJETS IDENTIFIES COMME IMPACTS, RISQUES PPORTUNITES (IRO) :	. 51
	3.2.1	Outils développés	. 54
	3.3 RE	SULTATS DE L'ANALYSE DE DOUBLE IMPORTANCE RELATIVE	. 54
	3.3.1	Restitution graphique : note méthodologique	. 54
	3.3.2	Restitution graphique : représentation graphique des résultats	. 55
	3.4 OB	JECTIFS DES NORMES ESRS : NOTE METHODOLOGIQUE	. 57
	3.4.1	ESRS E1 : Changement climatique	. 57
	3.4.2	ESRS S1 : Main d'œuvre interne	. 57
	3.4.3	ESRS S3 : Communautés Affectées	. 58
	3.4.4	ESRS G1 : Conduite des entreprises	. 58
		INCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES LIES AUX IDENTIFIES	. 58
	3.5.1	Tableau des principaux risques d'impact et financiers identifiées :	. 58
	3.5.2	Tableau des principales opportunités financières identifiées :	. 60
		DICATEURS, DILIGENCES, POLITIQUES ET NIVEAU DE MAÎTRISE . SE DES RISQUES :	
	3.7 RE	FERENTIEL UNIQUE DES RISQUES	. 66
	3.8 ELI	EMENTS METHODOLOGIQUES DES PROCHAINES ETAPES	. 67
	3.9 DE	SCRIPTION DE L'ECOSYSTEME : LES PARTIES PRENANTES	. 68
	3 10 GR	ILLE DE MATERIALITE	69

	3.11	OE	BJECTIFS DE LA TAXONOMIE VERTE EUROPEENNE	70
4	IN	DICA	ATEURS CLES DE PERFORMANCE	72
	4.1	NC	OTE METHODOLOGIQUE SUR LES INDICATEURS	72
	4.2	INI	DICATEURS SOCIAUX	73
	4.3	INI	DICATEURS DE GOUVERNANCE	75
	4.4	INI	DICATEURS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIETAUX	76
5	ВІ	LAN	GAZ A EFFET DE SERRE D'EPC GROUPE	82
	5.1	CC	ONTEXTE DE LA DEMARCHE DE CALCUL DU BILAN GES	82
	_	1.1 néra	Généalogie de la démarche : les valeurs, les principes, la direction le et le Conseil d'Administration du Groupe	82
	5.2	LA	METHODOLOGIE	83
	5.2	2.1	La méthode de collecte de la donnée	83
	5.3	LE	CALCUL DU BILAN GES DU GROUPE	85
	5.3	3.1	La méthodologie adoptée	85
	5.3	3.2	Différence méthodologique entre Bilan « ADEME » et « GHG Protocol 85	»
	5.4	LE	S RESULTATS DU CALCUL DU BILAN GES DU GROUPE	86
	5.4	4.1	Scopes 1 et 2 (GHG Protocol)	86
	5.4	4.2	Scope 3 (GHG Protocol)	87
	5.4	4.3	Méthode ADEME (Association Bilan Carbone)	88
	5.5 TRA		AN D'ACTION ET PLAN OPERATIONNEL DE REDUCTION DE LA TOIRE CARBONE	89
	5.	5.1	Le plan d'action de la réduction de l'empreinte GES d'EPC Groupe	89
	5.	5.2	Le plan opérationnel de réduction de l'empreinte GES d'EPC Groupe.	90
6	IN	DICA	ATEURS SPECIFIQUES A L'ANNEE 2022 :	91

1 PROPOS LIMINAIRES

1.1 RSE ET DPEF

1.1.1 La Responsabilité Sociétale des Entreprises : le « droit souple ».

La Responsabilité Sociétale des Entreprises¹ renvoie à un ensemble de bonnes pratiques internationales.

Même s'il existe de nombreux cadres de références, la RSE n'est pas à proprement parler une obligation légale ou réglementaire ; c'est la raison pour laquelle on parle de « droit souple » ou, en anglais, de « soft law » lorsqu'il s'agit de RSE.

Parmi les définitions, toutes convergentes, on peut se référer à celle que donne la commission européenne, qui définit la RSE comme :

(...) « <u>la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société</u> ». Pour assumer cette responsabilité, il faut au préalable que les entreprises respectent la législation en vigueur et les conventions collectives conclues entre partenaires sociaux. Afin de s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, il convient que les entreprises aient engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base, ce processus visant :

- à optimiser la création d'une communauté de valeurs pour leurs propriétaires/actionnaires, ainsi que pour les autres parties prenantes et l'ensemble de la société,
- à recenser, prévenir et atténuer les effets négatifs potentiels que les entreprises peuvent exercer.²

Dans ce même document de 2014, une liste des principaux piliers d'une politique RSE est proposée (§ 3.2, ibidem) :

- ❖ les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- les dix principes définis dans le Pacte mondial des entreprises (Global Compact) des Nations unies,
- ❖ la norme d'orientation sur la responsabilité sociale ISO 26000,
- ❖ la déclaration de principe tripartite de l'OIT sur les principes concernant les entreprises multinationales et la politique sociale.
- les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

¹ Ci-après désignée « RSE ».

² Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions - Responsabilité sociale des entreprises : une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014, (§ 3.1).

La RSE relève donc du « droit souple » ce qu'il faut cependant pondérer, comme rappelé plus haut, en soulignant qu'une politique RSE implique nécessairement de respecter les obligations légales et réglementaires en vigueur dans chacun des pays d'implantation.

1.1.2 La Déclaration de Performance Extra-Financière : le « droit dur ».

La Déclaration de Performance Extra-Financière³ est une obligation légale en France pour les sociétés ou les groupes de sociétés qui entrent dans les critères fixés par la loi ; c'est la raison pour laquelle on parle de « droit dur » ou, en anglais, de « hard law » lorsqu'il s'agit de DPEF.

EPC Groupe est soumis à cette obligation de DPEF puisqu'il remplit les critères fixés par le code de commerce ; à savoir - pour une société cotée sur un marché réglementé qui établit des comptes consolidés - le seuil de 20 millions d'euros pour le total du bilan, ou de 40 millions d'euros pour le montant net du chiffre d'affaires ou de 500 pour le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice.4

La DPEF a donc réglementairement pour périmètre l'ensemble des filiales visées par l'intégration globale, ce qui est le cas dans la présente DPEF d'EPC Groupe.

La loi française fixe les attendus d'une DPEF ainsi que son formalisme principalement au terme de l'article R. 225-105 du code de commerce.

La DPEF relève donc du « droit dur ».

1.1.3 De la RSE et de l'ESG

La RSE, comme nous l'avons vu, est une politique de l'entreprise.

L'ESG rassemble l'ensemble des critères **E**nvironnementaux, **S**ociaux-et-sociétaux et de Gouvernance permettant d'évaluer et d'analyser l'activité extra-financière et les politiques RSE.

Il est généralement admis que les critères ESG trouvent leurs origines dans l'« Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement » (UNEP FI: www.unepfi.org).

³ Ci-après désigné « DPEF ».

⁴ Combinaison des article L.225-102-1 et R.225-104, du code de commerce.

1.2 DE LA DPEF AU RAPPORT DE DURABILITE : UNE EVOLUTION EN COURS CHEZ EPC GROUPE

1.2.1 La directive CSRD et les projets de normes ESRS :

On peut poser que la DPEF trouve, au niveau européen, ses fondements normatifs dans la directive NFRD :

Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes.

Cette directive a évolué sous l'effet de l'adoption d'une autre directive dite « CSRD ».

Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les directives 2013/34/UE, 2004/109/CE et 2006/43/CE ainsi que le règlement (UE) nº 537/2014 en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

Si on se réfère au communiqué de presse du Conseil de l'UE du 28 novembre 2022, la directive CSRD, qui s'inscrit dans le cadre du « pacte vert pour l'Europe » et du « programme de finance durable », vise à demander aux entreprises soumises de « rendre compte de la manière dont leur modèle économique influe sur leur durabilité et dont les facteurs externes de durabilité (...) influencent leurs activités. ».

Cette directive CSRD sera applicable à EPC Groupe pour l'exercice 2025 lors de la publication en 2026 du « rapport de durabilité » qui devrait alors remplacer la DPEF.

Il est à noter qu'en date du 9 février 2023, les députés et sénateurs réunis en commission mixte paritaire ont autorisé le gouvernement français à transposer par ordonnance la directive CSRD.

Pour atteindre les objectifs de transparence, de comparabilité et de standardisation de la directive CSRD tels que rappelés par l'AMF dans son actualité du 17 janvier 2023 (site internet), des normes harmonisées sont à l'étude.

Rédigées par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), ces projets de normes harmonisées sont désignés par l'acronyme ESRS (European Sustainability Reporting Standards).

Ces normes, qui seront progressivement adoptées par voie d'actes délégués, sont de plusieurs types :

- ✓ Des normes « universelles », applicables à l'ensemble des sociétés quel que soit leur secteur d'activité. Elles couvrent les enjeux transversaux ainsi que l'ensemble des thématiques socio-environnementales. Ces normes figureront dans un acte délégué dont l'adoption est prévue en juin 2023.
- ✓ Des normes sectorielles, qui feront l'objet d'un second acte délégué dont l'adoption est prévue en juin 2024.

✓ Des normes spécifiques pour les PME cotées sur les marchés règlementés, également prévues pour figurer dans l'acte délégué de juin 2024.

Ces projets de normes harmonisées, publiés le 23 novembre 2022, sont disponibles sur le site internet de l'EFRAG (version anglaise uniquement) et se décomposent comme suit :

ESRS1	General requirements,
ESRS 2	General disclosures,
ESRS E1	Climate change,
ESRS E2	Pollution,
ESRS E3	Water and marine resources,
ESRS E4	Biodiversity and ecosystems,
ESRS E5	Resources use and circular economy
ESRS S1	Own workforce,
ESRS S2	Workers in the value chain,
ESRS S3	Affected communities,
ESRS S4	Consumers and end-users,
ESRS G1	Business Conduct.

L'ESRS 1 *General requirements* définit principalement les modalités d'application des ESRS (explication de la structure des projets de normes, qualité de l'information publiée, principe de double matérialité, définition de la chaîne de valeur, présentation du rapport de durabilité, etc.) tandis qu'ESRS 2 *General disclosures* explicite un certain nombre d'indicateurs communs et d'approches méthodologiques retenues, qui devront être publiés par toutes les entreprises soumises au rapport de durabilité.

Les 10 autres projets de normes définissent des indicateurs pour chacun des thèmes ESG :

- ✓ Environnement 5 sujets,
- ✓ Social 4 sujets,
- ✓ Gouvernance 1 sujet.

Il convient de préciser que d'autres organismes tels que l'ISSB (International Sustainability Standards Board) et le GRI (Global Reporting Initiative) travaillent également sur des projets de standardisation de normes liées aux critères ESG.

Des échanges et travaux sont en cours entre l'EFRAG, l'ISSB et le GRI afin d'harmoniser les normes proposées et de prévoir leur interopérabilité.

1.2.2 L'intégration, par étape, du référentiel ESRS dans la démarche d'EPC Groupe

Les projets de normes ESRS ne sont pas encore finalisés ni validés et ne sont donc pas encore applicables. Néanmoins, compte-tenu de la complexité de ce futur référentiel et afin de monter en compétence sur son déploiement, EPC Groupe a décidé de l'intégrer progressivement dans les DPEF des exercices 2022 à 2024.

Cette année, c'est le socle fondamental de la démarche proposée par les ESRS qui sera déployé dans la présente DPEF; à savoir l'analyse des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) en double matérialité.

Cette démarche est appliquée sur un périmètre définit comme suit :

- Un horizon de temps fixé à « + 5 ans »,
- Un horizon d'étude limité à l'activité « explosifs à usage civil » d'EPC Groupe.
 En effet, pour pouvoir intégrer la chaîne de valeur amont et aval d'EPC Groupe de manière fiable sur cette activité, il serait préférable que les entreprises en amont et en aval de la chaîne de valeur aient déjà effectué cet exercice et publié leurs conclusions.

1.3 PAS DE CREATION DE VALEUR SANS VALEURS : LES VALEURS D'EPC GROUPE

Depuis la création du groupe il y a plus de 125 ans, les valeurs qui animent EPC Groupe sont restées attachées aux mêmes principes fondamentaux.

Au fil du temps, si les principes n'ont pas varié, les valeurs ont été régulièrement reformulées pour s'adapter aux évolutions de son environnement dans le but d'être toujours clairement comprises de ses parties prenantes externes ou internes.

En 2021, à la demande de son Président Directeur général, les valeurs d'EPC Groupe ont été reformulées avec ce même objectif de clarté pour celles et ceux à qui elles s'adressent.

Nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs, nos actionnaires figurent au nombre des parties prenantes internes ou externes à qui les valeurs d'EPC Groupe s'adressent.

Mais au-delà, c'est à l'ensemble de la société civile, des autorités et des communautés autant que de chacune des personnes qui souhaitent comprendre les valeurs qui animent EPC Groupe que ces valeurs s'adressent.

C'est en pensant à eux qu'EPC Groupe a conduit cet exigeant exercice de reformulation.

La DPEF 2021 fut le premier document externe dans lequel cette dernière reformulation des valeurs d'EPC Groupe a été présentée.

Désormais, chacune des quatre valeurs d'EPC Groupe est articulée en deux temps ; d'abord une phrase d'action définissant la valeur, puis un court paragraphe déclinant la valeur chez EPC Groupe.

1.3.1 Opérer en Sécurité

Opérer en Sécurité

Nous voulons garantir à nos salariés, nos clients, nos soustraitants et nos actionnaires un environnement sûr et sain. Pour cela, nous devons être une référence en matière de sécurité dans chacune de nos activités

1.3.2 Créer de la valeur pour le client

Créer de la valeur pour le client

Nous savons que notre pérennité suppose des clients satisfaits et convaincus, c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour permettre à nos clients d'améliorer leur productivité et la qualité de leur exploitation en leur garantissant des produits et des services performants et de qualité adaptée.

1.3.3 Respecter l'environnement

Respecter l'environnement

Nous croyons que la société prospère grâce au respect des personnes, des communautés et de l'environnement ; c'est pourquoi nous agissons toujours de manière éthique en incluant la responsabilité sociale et environnementale dans nos actions et décisions. Nous nous engageons dans une dynamique soutenable et durable d'adaptation des outils industriels, des pratiques et des produits, dans un souci d'innovation, de performance et de respect de l'environnement.

1.3.4 Respecter nos collaborateurs

Respecter nos collaborateurs

Nous valorisons les contributions et les initiatives individuelles, en créant un environnement de confiance. Nous croyons également que les grandes réalisations sont le résultat du travail d'équipe. C'est pourquoi nous voulons attirer, développer et retenir les meilleurs talents pour notre entreprise, motiver nos collaborateurs, les inciter à donner le meilleur d'eux-mêmes et à faire preuve d'efficacité et traiter ainsi chaque personne conformément aux valeurs d'EPC Groupe.

1.4 LA GOUVERNANCE DE LA RSE ET DE LA DPEF CHEZ EPC GROUPE

Nota Bene

Pour mémoire, la description des organes de gouvernance (Conseil d'administration, Comité d'Audit, Comité des rémunérations, ...) est décrite aux paragraphes 12 et 14 du Document d'Enregistrement Universel. Nous nous attacherons ici à détailler les fonctions de gouvernance opérationnelles et leurs déclinaisons aux différents sujets couverts par la DPEF.

1.4.1 Organisation et gouvernance opérationnelle d'EPC Groupe

1.4.1.1 Une décentralisation héritée de notre histoire, expliquée par nos métiers et accentuée par les contraintes réglementaires.

L'histoire d'EPC Groupe explique largement son organisation décentralisée.

Créé il y a plus de 125 ans, le Groupe s'est, dès ses origines, implanté dans plusieurs pays.

A cette époque, les évolutions récentes des télécommunications et de l'informatique ne permettaient pas une centralisation comme on peut la concevoir aujourd'hui.

EPC Groupe, héritier de cette longue histoire sur une géographie sans cesse plus étendue, a fait de cette décentralisation un des facteurs clés de son succès dans son extension à l'international.

Au-delà d'être un marqueur de la culture d'entreprise d'EPC Groupe autant qu'une clé de son extension rapide à l'international, la décentralisation s'impose également du fait des métiers d'EPC Groupe.

En effet, le cœur de métier d'EPC Groupe est la fabrication et la distribution d'explosifs civils pour les mines et carrières. Le transport des explosifs est complexe et coûteux, dès lors il n'est viable économiquement que jusqu'à un certain point ce qui explique la décentralisation des implantations des unités de production et donc des centres de décision associés.

À l'évidence, la production et la mise en œuvre d'explosifs est une activité très réglementée et très surveillée par la puissance publique de chaque pays d'implantation d'EPC Groupe.

Même au niveau international ou européen, il est un fait que les réglementations ayant trait à la sûreté de l'État et à la sécurité publique restent une prérogative des États nations et de leurs réglementations vernaculaires. Dès lors, l'articulation d'un haut niveau d'exigences réglementaires et des contrôles administratifs associés, et l'absence de normes juridiques régionales ou internationales, ont également concouru à favoriser et légitimer une gouvernance décentralisée.

1.4.1.2 Une décentralisation qui est le fruit de nos valeurs autant que le meilleur moyen de les mettre en pratique au quotidien.

Décentralisée pour les raisons historiques, commerciales et réglementaires rappelées ci-avant (Cf. § 1.4.1.1), l'organisation d'EPC Groupe donne à ses filiales une autonomie de gestion qui inclut très largement le social, l'environnemental et le sociétal.

La décentralisation chez EPC Groupe ne trouve pas son origine uniquement dans des motifs externes qui s'imposent objectivement à EPC Groupe ; car il est possible de rencontrer des organisations différentes pour des activités et des tailles de groupes similaires.

Il existe dans la culture d'EPC Groupe une autre raison très importante à cette décentralisation : le respect des valeurs du groupe.

Comme exposé précédemment (§ 1.2.4), l'une des quatre valeurs cardinales d'EPC Groupe est de « *Respecter nos collaborateurs* ». Chez EPC Groupe, cette valeur se décline concrètement comme suit : « *Nous valorisons les contributions et les initiatives individuelles, en créant un environnement de confiance. Nous croyons également que les grandes réalisations sont le résultat du travail d'équipe. C'est pourquoi nous voulons attirer, développer et retenir les meilleurs talents pour notre entreprise, motiver nos collaborateurs, les inciter à donner le meilleur d'eux-mêmes et à faire preuve d'efficacité, et traiter ainsi chaque personne conformément aux valeurs d'EPC Groupe. »*

EPC Groupe a la conviction que pour faire vivre la valeur de respect des collaborateurs :

- ❖ la meilleure organisation est une organisation décentralisée, que le meilleur niveau de gestion des ressources humaines est un niveau de proximité,
- le meilleur management des individus est un management de terrain.

Le travail collectif de nos collaborateurs permet de relever des défis opérationnels au bénéfice de nos clients.

A l'échelle d'EPC Groupe, la décentralisation est une preuve de la confiance accordée aux hommes et aux femmes qui font ses filiales.

C'est donc à travers une gestion humaine du personnel que l'organisation décentralisée d'EPC Groupe vise à servir les collaborateurs mais également les clients.

« Créer de la valeur pour le client » est une autre des quatre valeurs cardinales d'EPC Groupe. Comme nous l'avons vu plus haut (§ 1.3.2), elle se décline comme suit : « Nous savons que notre pérennité suppose des clients satisfaits et convaincus, c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour permettre à nos clients d'améliorer leur productivité et la qualité de leur exploitation en leur garantissant des produits et des services performants et de qualité adaptée. ».

Pour faire vivre au quotidien cette valeur, EPC Groupe croit que le modèle d'organisation décentralisé est bien adapté ; car pour créer de la valeur pour le client, il est essentiel de bien le connaître - la proximité favorisant évidemment la bonne connaissance de ses besoins.

Nos métiers sont des métiers dans lesquels la qualité du produit ne constitue qu'une partie de la qualité de la prestation. La qualité de sa mise en œuvre concourt à la qualité du service rendu par nos produits. C'est une conviction si forte chez EPC Groupe qu'elle percole dans tout son modèle d'affaires.

La décentralisation, c'est la proximité avec le client, avec son territoire, son modèle économique et ses contraintes d'exploitation. C'est un levier essentiel pour proposer au client le produit le plus performant et le plus adapté.

Les explosifs et la déconstruction sont les deux métiers d'EPC Groupe. Dans chacun de ces deux métiers, la qualité de la mise en œuvre tout comme la qualité du produit et des matériels contribuent à la performance de la prestation délivrée.

Ces deux métiers ont en commun d'exposer à des produits et des environnements à risque.

- « *Opérer en Sécurité* » est, même si les quatre valeurs cardinales d'EPC Groupe sont d'égale importance, la première d'entre elles, au sens où :
 - Elle est première car elle précède les autres : sans sécurité, rien n'est possible,
 - Elle est première car elle irrigue les autres : garantir la sécurité, c'est respecter le personnel, les clients, les parties prenantes et l'environnement global,
 - Elle est première car elle est une préoccupation de chaque jour, de chaque minute et de chaque seconde,
 - Elle est première car elle est la plus partagée : chaque salarié y est attentif car c'est de lui, de ses collègues, de sa famille et de son environnement humain, professionnel et général qu'il en va,
 - Elle est première car elle est la première dans la présentation des valeurs, et ce, même si toutes les valeurs sont d'égale importance : elle apparaît et apparaîtra toujours en premier!

Cette valeur se décline très simplement et très clairement chez EPC Groupe et c'est ce qui contribue à faire de la mise en œuvre de cette valeur une exigence absolue : « Nous voulons garantir à nos salariés, nos clients, nos sous-traitants et nos actionnaires, un environnement sûr et sain. Pour cela nous devons être une référence en matière de sécurité dans chacune de nos activités ».

Une organisation décentralisée irriguée par une culture commune est un moyen de mettre au plus près des collaborateurs, des clients et de notre environnement local, les ressources, les compétences et les dispositifs nécessaires pour garantir un environnement sûr et sain.

La dernière présentée des quatre valeurs cardinales d'EPC Groupe est celle qui ouvre sur le monde, sur notre monde : « *Respecter l'environnement* ».

Cette valeur s'articule pour EPC Groupe comme suit : « Nous croyons que la société prospère grâce au respect des personnes, des communautés et de l'environnement ; c'est pourquoi nous nous efforçons systématiquement d'agir de manière éthique, en incluant la responsabilité sociale et environnementale dans nos actions et décisions. Nous nous engageons dans une dynamique soutenable et durable d'adaptation des outils industriels, des pratiques et des produits dans un souci d'innovation, de performance et de respect de l'environnement ».

L'engagement pour l'environnement passe par des actions concrètes et c'est la somme des engagements locaux qui permettra collectivement d'atteindre des objectifs mondiaux.

1.4.1.3 Une décentralisation dont l'efficacité tient largement dans la cohérence, la coordination, et la convergence à l'échelon zone et siège : agilité et subsidiarité.

Dans sa structure interne, le groupe a une action principalement orientée vers le pilotage opérationnel à travers les directions de zone, et vers le soutien et le contrôle par les autres fonctions centrales (Direction Financière, Ressources Humaines, Santé Sécurité Environnement, Conformité RSE et Système d'Information, Direction Industrielle, Direction du Développement, Audit interne, etc.).

Un comité exécutif, un comité de direction et des comités spécialisés regroupant tout ou partie de ces ressources autour du Président Directeur général sont constitués pour assurer la bonne coordination de l'ensemble.

Pour EPC Groupe, le premier pendant de la décentralisation, c'est la subsidiarité : ne remonte au niveau central que ce qui ne peut pas être décidé efficacement au niveau local.

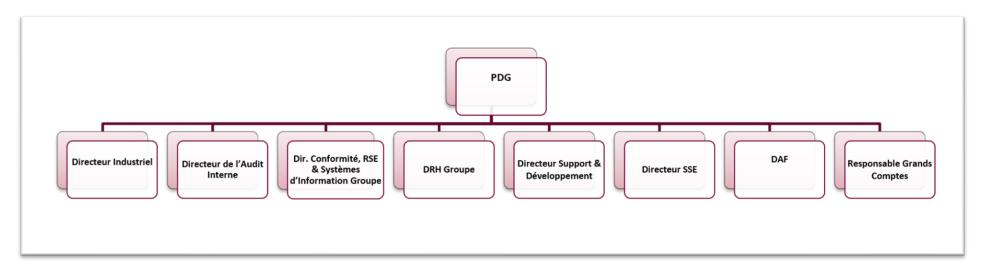
De plus, pour faire groupe, les filiales doivent inscrire cette autonomie - basée sur le principe de responsabilité et de respect de la décision encouragée (plutôt qu'imposée) - dans un cadre commun et une identité partagée : c'est là le rôle d'animation et de pilotage que tient le groupe par son organisation en zone et ses fonctions centrales au siège.

Il est donc de la responsabilité du groupe autant que de ses prérogatives, de fixer un cap, de définir des standards, de mettre en place des cadres et des procédures et de contrôler qu'ils soient correctement pris en compte et déclinés au niveau local.

L'agilité qu'offre la décentralisation est un atout sous réserve qu'un cap commun soit donné dans le respect des valeurs du groupe et de ses objectifs, car nous croyons que l'agilité est un moyen et non pas une fin.

Les fonctions centrales et les directions de zones / pôle sont chargées du déploiement et du pilotage sous la direction du Président Directeur général.

L'organisation est décrite dans l'organigramme ci-dessous :



Organigramme des directions et fonctions centrales du siège.

1.4.2 La gouvernance de la RSE/DPEF chez EPC Groupe : propos liminaires

La RSE couvre, comme nous l'avons vu au § 1.1.1, plusieurs préoccupations en matière :

- sociale.
- environnementale,
- éthique,
- droits de l'homme,
- droits des consommateurs (pour EPC Groupe, qui ne distribue aucun produit aux consommateurs, il sera fait mention de ses clients professionnels).

Guidé par ses valeurs, EPC Groupe a mis en place et renforcé son organisation au niveau central pour couvrir ces préoccupations.

En 2020, le groupe a créé une fonction Direction des Ressources Humaines Groupe autonome pour couvrir des thématiques à la fois nouvelles – celles qui sont le propre d'une direction RH groupe - et reprendre dans son périmètre des thématiques préexistantes mais ventilées antérieurement dans d'autres fonctions centrales.

En 2021, cette fonction groupe, a vu ses effectifs complétés par le recrutement d'une Responsable développement RH.

En 2020, le groupe a également créé une direction de la conformité et de la réglementation. En 2021, cette direction de la conformité et de la réglementation a intégré les compétences système d'information groupe.

En 2022 cette direction couvre également la fonction RSE groupe.

En 2022, un chef de projet Groupe audit interne et conformité est venu renforcer (50% de son temps) la direction conformité, RSE et système d'information.

Fin 2020, sur le plan organisationnel au niveau central et afin de renforcer la gouvernance d'EPC Groupe quant à la politique RSE, le Président Directeur général a créé un groupe de travail avec les collaborateurs idoines parmi ses collaborateurs immédiats.

Ce groupe de travail, désigné sous le terme de « G7 - RSE » se compose, sous la présidence du PDg :

- Du directeur financier du groupe,
- Du directeur support et développement du groupe,
- De la directrice des ressources humaines groupe,
- ❖ Du directeur santé, sécurité et environnement du groupe,
- Du responsable de l'audit interne du groupe,
- ❖ Du directeur conformité, RSE et système d'information groupe, par ailleurs animateur de ce « G7 - RSE ».

L'organigramme présenté ci-dessus au § 1.4.1.3 permet d'identifier le positionnement des directions centrales rattachées au Président Directeur général ; ce qui contribue à garantir leur indépendance et leur autonomie.

Au cours de l'année 2022, le « G7 - RSE » s'est réuni plusieurs fois, comme fixé par le PDg.

Il a principalement travaillé au plan Carbone d'EPC Groupe 2022 :

- Collecte des données pour le calcul du Bilan GES,
- ❖ Calcul du Bilan GES d'EPC Groupe,
- Calcul de trajectoires Carbone d'EPC Groupe,
- Travaux sur le plan d'action de réduction de l'empreinte Carbone d'EPC Groupe.
- La redéfinition de la méthodologie de rédaction de la DPEF,
- L'analyse des rapports Bilan GES, RSE et DPEF des principaux opérateurs économiques du secteur des explosifs,
- L'étude des rapports et politiques RSE analysés par l'association Middlenext (qui regroupe les entreprises françaises cotées sur le second marché Euronext et Euronext Growth),

Au cours de l'année 2022, deux des membres du « G7- RSE » ; le directeur de l'audit interne du groupe et le directeur conformité, RSE et système d'information groupe, ont activement participé aux groupes de travail « anticorruption » et « RSE » de Middlenext. Ils étaient accompagnés par le chef de projet Groupe « audit interne et conformité ».

Le groupe s'engage maintenant dans la mise en place progressive d'un outil de suivi RSE, qui permettra dans le futur un suivi plus fin de ces enjeux.

1.4.3 La gouvernance Sociale chez EPC Groupe

1.4.3.1 Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration du Groupe s'attache à prendre en considération l'ensemble des sujets, dont les sujets sociaux.

Depuis 2021, certains de ses membres sont, notamment, régulièrement destinataires d'indicateurs sociaux d'EPC Groupe.

Pour ce faire, le logiciel de reporting et consolidation comptable du groupe (SAP FC) a été paramétré pour que les filiales puissent également saisir des données sociales dans le reporting financier et la consolidation financière Groupe.

1.4.3.2 La direction générale

La direction générale, au premier rang de laquelle le Président Directeur général d'EPC Groupe, est destinataire de différents éléments de synthèse couvrant le champ des préoccupations sociales visées par la RSE/DPEF.

Ces éléments proviennent de la Direction des Ressources Humaines d'EPC Groupe ainsi que de la Direction Santé Sécurité et Environnement d'EPC Groupe et des différents directeurs de Zone ou de Pôle d'EPC Groupe.

1.4.3.3 Les directions centrales d'EPC Groupe

Les éléments de suivi et de pilotage du champ social sont, au niveau des directions centrales d'EPC Groupe, principalement du ressort de deux directions :

- ❖ La direction des Ressources Humaines⁵ Groupe,
- ❖ La direction Santé, Sécurité et Environnement⁶ Groupe.

En 2021, un Comité Egalité Homme – Femme Groupe a été créé à la demande du Président Directeur général. Composé de 6 membres – 3 femmes et 3 hommes dont le Président Directeur général – ce comité se réunit régulièrement. Il s'est donc réuni pour la première fois en 2021.

En 2022, il s'est réuni 2 fois (janvier et septembre).

En 2022, le comité Égalité Homme – Femme Groupe a été modifié :

- Il a été remplacé par un Comité Diversité, Égalité & Inclusion,
- Ce nouveau comité est désormais composé de 4 hommes dont le Président-Directeur général, et de 5 femmes.

En 2022, ce comité a rédigé une « Politique Diversité, Égalité & Inclusion », laquelle politique « D, E & I » a été présentée et validée par le Conseil d'Administration d'EPC SA lors de sa séance du 13 décembre 2022.

❖ Le tableau ci-dessous indique en synthèse et par sujet du champ social, la répartition entre l'implication de la direction centrale RH et des filiales dans les sujets sociaux⁷:

Légende du tableau ci-dessous :

En responsabilité ou co-responsabilité sur le sujet (dont audit et contrôle).

N/A Non applicable.

Audit ou formation ou suivi du siège sur le sujet.

N/E Non effectif à ce jour dans le groupe : mesures à mettre en place.

Principaux sujets du champ social :	Direction des Ressources Humaines Groupe	Direction générale des filiales ou direction de zone
Emploi		
Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et par zone géographique.	А	Х
Embauches et licenciements.	Χ	Х
Rémunérations (dont ses évolutions).	X	Χ
Organisation du travail		
Organisation du temps de travail.	Α	Χ
Absentéisme.		Χ
Santé et Sécurité		
Conditions de santé et de sécurité au travail.		Х

⁵ Ci-après désigné « RH »

⁶ Ci-après désigné « SSE »

⁷ Article R.225-102 du code de commerce.

Principaux sujets du champ social :	Direction des Ressources Humaines Groupe	Direction générale des filiales ou direction de zone
Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles.		Х
Relations sociales		
Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci.	А	Х
Bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.	Α	X
Formation		
Politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement.	А	X
Nombre total d'heures de formation.	Α	Х
Egalité de traitement		
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.	Х	Х
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.	А	Х
Politique de lutte contre les discriminations.	А	Х

❖ Le tableau ci-dessous indique en synthèse et par sujet du champ social, l'implication de la direction centrale SSE dans les sujets sociaux :

Légende du tableau ci-dessous :

X En responsabilité ou co-responsabilité sur le sujet (dont audit et contrôle).

N/A Non applicable.

A Audit ou formation ou suivi du siège sur le sujet.

N/E Non effectif à ce jour dans le groupe : mesures à mettre en place.

Principaux sujets du champ social :	Direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe	Direction générale des filiales ou direction de zone
Emploi		
Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et par		Χ
zone géographique.		^
Embauches et licenciements.		Χ
Rémunérations (dont ses évolutions).		Χ
Organisation du travail		
Organisation du temps de travail.		Χ
Absentéisme.	Χ	Χ
Santé et Sécurité		
Conditions de santé et de sécurité au travail.	Χ	Χ
Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles.	Χ	Χ
Relations sociales		
Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci.		Х
Bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.		Х

Principaux sujets du champ social :	Direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe	Direction générale des filiales ou direction de zone
Formation		
Politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement.	Х	Х
Nombre total d'heure de formation.		Χ
Egalité de traitement		
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.		Х
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.		Х
Politique de lutte contre les discriminations.		Χ

1.4.3.4 Les directions générales des filiales et les directions de zone ou de pôle

Le pilotage opérationnel des ressources humaines se fait, toujours selon le principe de subsidiarité décrit au § 1.4.1.3, au niveau des filiales ou de la zone et dans le cadre d'une politique générale coordonnée au niveau groupe par la direction des ressources humaines d'EPC Groupe.

Il en va de même, pour des raisons d'efficacité et de pertinence explicitées au § 1.4.1, de la mise en application au quotidien de la politique santé et sécurité coordonnée, animée et auditée par la direction centrale Santé, Sécurité et Environnement.

Ces directions s'appuient sur un réseau de correspondants en filiale, généralement désignés sous le terme de « fonctionnels RH » et « fonctionnels SSE ».

1.4.4 La gouvernance Environnementale chez EPC Groupe

1.4.4.1 Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration du groupe s'attache à prendre en considération l'ensemble des sujets, dont les sujets environnementaux.

1.4.4.2 La direction générale

La direction générale, au premier rang de laquelle le Président Directeur général d'EPC Groupe, est destinataire de différents éléments de synthèse couvrant le champ des préoccupations environnementales industrielles visées par la RSE.

Ces éléments proviennent de la Direction Santé Sécurité et Environnement d'EPC Groupe et des différents directeurs de Zone ou de Pôle d'EPC Groupe ainsi que du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le directeur Santé, Sécurité et Environnement du groupe.

1.4.4.3 Les directions centrales d'EPC Groupe

Les éléments de suivi et de pilotage du champ environnemental sont, au niveau de la direction centrale d'EPC Groupe, principalement du ressort de la direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe.

Comme vu au § 1.4.3.2, le directeur Santé, Sécurité et Environnement du groupe est membre du groupe « G7 - RSE ».

❖ Le tableau ci-dessous indique, par sujet, l'implication de la direction centrale Santé, Sécurité et Environnement dans les sujets environnementaux⁸:

Légende du tableau ci-dessous :

X En responsabilité ou co-responsabilité sur le sujet (dont audit et contrôle).

N/A Non applicable.

A Audit, formation et suivi sur le sujet.

N/E Non effectif à ce jour dans le groupe : mesures à mettre en place.

Principaux sujets du champ environnemental :	Direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe	Direction générale des filiales ou direction de zone
Politique générale en matière environnementale		
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.	X	Х
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.	А	Х
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours).	X (avec la DAF groupe)	
Pollution		
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.	X (avec la DAF groupe)	
Prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses.	Х	Х
Economie circulaire :		
Prévention et gestion des déchets		
Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation et d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets.	А	Χ
Lutte contre le gaspillage alimentaire.		N/A
Economie circulaire : Utilisation durable des ressources		
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales.		X
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.		Х
Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.		Х
Utilisation des sols.	X (avec la DAF groupe)	Х
Changement climatique		
Postes significatifs d'émissions de gaz à effets de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit.		Х

⁸ Article R.225-102 du code de commerce.

-

Principaux sujets du champ environnemental :	Direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe	Direction générale des filiales ou direction de zone
Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique.	N/E	N/E
Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet.	N/E	N/E
Protection de la biodiversité		
Mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité.	Α	Χ

1.4.4.4 Les directions générales des filiales et les directions de zone ou de pôle

Le pilotage opérationnel de la politique Santé, Sécurité et Environnement se fait, toujours selon le principe de subsidiarité décrit au § 1.4.1.3, au niveau des filiales ou de la zone et dans le cadre d'une politique générale coordonnée par le groupe, par la direction Santé, Sécurité et Environnement d'EPC Groupe.

Cette direction s'appuie sur un réseau de correspondants en filiale généralement désignés sous le terme de « fonctionnels SSE ».

1.4.5 La gouvernance Sociétale chez EPC Groupe

1.4.5.1 Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration du groupe s'attache à prendre en considération l'ensemble des sujets, dont les sujets sociétaux.

1.4.5.2 La direction générale

La direction générale, au premier rang de laquelle le Président Directeur général d'EPC Groupe, est destinataire de différents éléments de synthèse couvrant le champ des préoccupations sociétales visées par la RSE.

Ces éléments proviennent de la Direction Santé Sécurité et Environnement d'EPC Groupe et des différents directeurs de Zone ou de Pôle d'EPC Groupe ainsi que du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le directeur Santé, Sécurité et Environnement du groupe et également de la direction Financière du Groupe et de la direction Conformité, RSE et Système d'Information d'EPC Groupe.

1.4.5.3 Les directions centrales d'EPC Groupe

Les éléments de suivi et de pilotage du champ sociétal sont, au niveau des directions centrales d'EPC Groupe, principalement du ressort de trois directions :

- ❖ La direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe,
- La direction Financière Groupe,
- ❖ La direction Conformité, RSE et Système d'Information Groupe, appuyée par la fonction centrale Audit Interne Groupe.
- ❖ Le tableau ci-dessous indique, par sujet, l'implication de la direction centrale Santé, Sécurité et Environnement dans les sujets sociétaux⁹:

Légende du tableau ci-dessous :

X En responsabilité ou co-responsabilité sur le sujet (dont audit et contrôle).

N/A Non applicable.

A Audit, formation et suivi sur le sujet.

N/E Non effectif à ce jour dans le groupe : mesures à mettre en place.

Principaux sujets du champ sociétal :	Direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe	Direction générale des filiales ou direction de zone
Informations sociétales :		
Engagements sociétaux en faveur du développement durable.		
Impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local.	А	Х
Impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales.	А	Х
Relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci.		Х
Actions de partenariat ou de mécénat.		N/E
Informations sociétales :		
Sous-traitance et fournisseurs.		
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.		
Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale.		
Informations sociétales :		
Loyauté des pratiques.		
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.	N/A	N/A

_

⁹ Article R.225-102 du code de commerce.

❖ Le tableau ci-dessous indique, par sujet, l'implication de la direction centrale Financière Groupe :

Légende du tableau ci-dessous :

- X En responsabilité ou co-responsabilité sur le sujet (dont audit et contrôle).
- N/A Non applicable.
- A Audit, formation et suivi sur le sujet.
- N/E Non effectif à ce jour dans le groupe : mesures à mettre en place.

Principaux sujets du champ sociétal :	Direction Financière Groupe	Direction générale des filiales ou direction de zone
Informations sociétales :		
Engagements sociétaux en faveur du développement durable.		
Impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local.		X
Impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales.		X
Relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci.		X
Actions de partenariat ou de mécénat.		N/E
Informations sociétales : Sous-traitance et fournisseurs.		
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.	N/E	
Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale.	N/E	
Informations sociétales :		
Loyauté des pratiques.		
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.	N/A	N/A

❖ Le tableau ci-dessous indique, par sujet, l'implication de la direction centrale Conformité, RSE et Système d'Information, appuyée par la fonction centrale Audit Interne Groupe, dans les sujets sociétaux :

Légende du tableau ci-dessous :

- X En responsabilité ou co-responsabilité sur le sujet (dont audit et contrôle).
- N/A Non applicable.
- A Audit, formation et suivi sur le sujet.
- N/E Non effectif à ce jour dans le groupe : mesures à mettre en place.

Principaux sujets du champ sociétal :	Direction Conformité, RSE et Système d'Information Groupe	filiales ou
Informations sociétales :		
Engagements sociétaux en faveur du développement durable.		
Impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local.		Х
Impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales.		Х
Relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci.		Х
Actions de partenariat ou de mécénat.		N/E
Informations sociétales : Sous-traitance et fournisseurs.		
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.	N/E	
Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale.	N/E	
Informations sociétales :		
Loyauté des pratiques.		
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.	N/A	N/A

1.4.5.4 Les directions générales des filiales et les directions de zone ou de pôle

Le pilotage opérationnel de la politique Sociétale se fait, toujours selon le principe de subsidiarité décrit au § 1.4.1.3, au niveau des filiales ou de la zone et dans le cadre d'une politique générale coordonnée par le groupe par les directions :

- Santé, Sécurité et Environnement Groupe,
- Financière Groupe,
- Conformité, RSE et Système d'Information Groupe, appuyée par la fonction centrale Audit Interne Groupe.

Ces directions s'appuient sur un réseau de correspondants en filiales généralement désignés sous le terme de « fonctionnels SSE » et « DAF / RAF Filiales ».

1.4.6 La gouvernance Ethique chez EPC Groupe

En 2020, à la demande du Président Directeur général d'EPC Groupe, un comité éthique a été créé.

Il a pour mission principale d'être le récipiendaire des alertes enregistrées par le dispositif d'alerte mis en place dans le groupe et accessible par tous depuis le site internet public d'EPC Groupe.

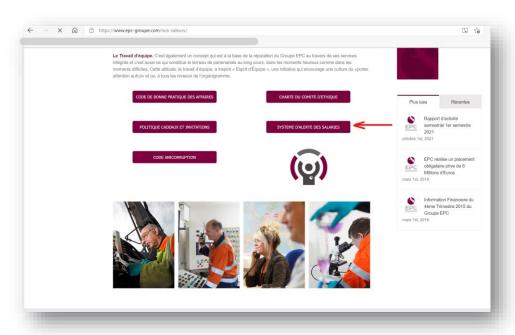
Les premiers éléments de la charte du comité éthique disponible sur le site internet public d'EPC Groupe sont reproduits ci-dessous ; la charte précise clairement les missions et le fonctionnement de ce comité (désignation).



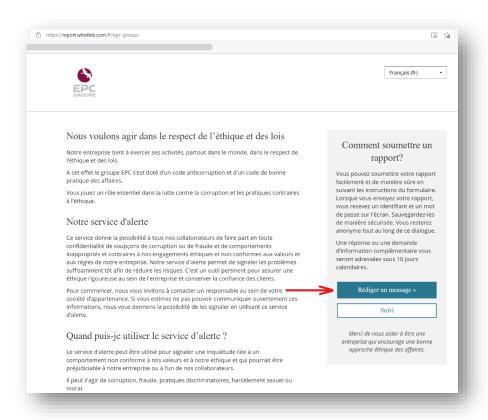
Sont membres permanents à ce jour du comité éthique d'EPC groupe :

- La directrice des ressources humaines groupe,
- Le directeur financier du groupe,
- Le directeur santé, sécurité et environnement du groupe.

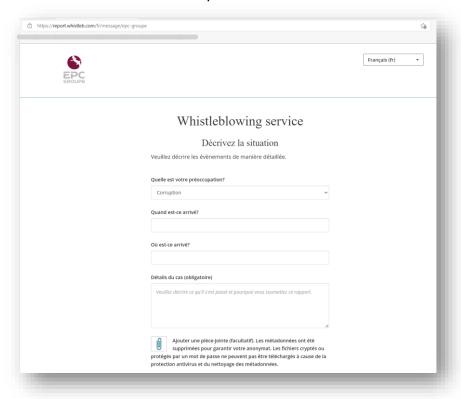
Le secrétariat est assuré par la direction juridique du groupe.



Copie d'écran de la page publique du site internet d'EPC Groupe : la charte du comité éthique et l'accès au dispositif d'alerte.



Copie d'écran de la page publique du site internet d'EPC Groupe : la page d'accueil du dispositif d'alerte.



Copie d'écran de la page publique du site internet d'EPC Groupe : l'interface de saisie d'une alerte.

1.4.6.1 Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration du groupe s'attache à prendre en considération l'ensemble des sujets, dont les sujets traités par le comité éthique.

Lors d'une séance du Conseil d'Administration d'EPC Groupe, les sujets traités par le comité éthique sont présentés aux administrateurs.

En 2022, c'est au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 13 décembre que ces sujets ont été présentés.

1.4.6.2 La direction générale

Le Président Directeur général d'EPC Groupe est destinataire des différents travaux du comité éthique et décide des suites à y donner.

Le Président Directeur général peut également, lorsqu'il le juge nécessaire, saisir le comité éthique pour recueillir son avis.

Il est à souligner que le Président Directeur général peut être saisi personnellement d'une alerte par quelqu'un qui choisirait de s'adresser à lui plutôt que d'utiliser le système d'alerte disponible sur la partie publique du site internet d'EPC Groupe.

Ces « saisines du Président » peuvent également passer par la voie hiérarchique des directeurs de zones, pôle ou les directions centrales.

1.4.6.3 Les directions centrales d'EPC Groupe

Le comité éthique peut entendre les directions centrales d'EPC Groupe dans le cadre de ses travaux et diligences.

En 2022, il a notamment entendu les directions :

- Audit interne Groupe
- Conformité, RSE et Système d'Information.

Les directions centrales d'EPC Groupe peuvent saisir le comité éthique via le Président Directeur général.

1.4.7 La gouvernance Anticorruption chez EPC Groupe

1.4.7.1 Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration du groupe s'attache à prendre en considération l'ensemble des sujets, dont les sujets de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

1.4.7.2 La direction générale

La direction générale, au premier rang de laquelle le Président Directeur général d'EPC Groupe, est destinataire de différents éléments de synthèse couvrant le champ de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence visé par la RSE.

Ces éléments proviennent de la Direction Conformité, RSE et Système d'Information Groupe appuyée par la fonction centrale Audit Interne Groupe.

1.4.7.3 Les directions centrales d'EPC Groupe

Les éléments de suivi et de pilotage de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence sont, au niveau des directions centrales d'EPC Groupe, principalement du ressort de la direction Conformité, RSE et Système d'Information Groupe, appuyée par la fonction centrale Audit Interne Groupe.

❖ Le tableau ci-dessous indique, l'implication de la direction Conformité, RSE et Système d'Information Groupe, appuyée par la fonction centrale Audit Interne Groupe ¹⁰:

Légende du tableau ci-dessous :

X En responsabilité ou co-responsabilité sur le sujet (dont audit et contrôle).

N/A Non applicable.

A Audit, formation et suivi sur le sujet.

N/E Non effectif à ce jour dans le groupe : mesures à mettre en place.

Principaux sujets du champ anticorruption :	Direction Conformité, RSE et Système d'information appuyée par l'Audit Interne Groupe	Direction générale des filiales ou direction de zone
Informations relatives à la lutte contre la corruption		
Actions engagées pour prévenir la corruption	X	X

1.4.7.4 Les directions générales des filiales et les directions de zone ou de pôle

Le pilotage opérationnel de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence se fait, également dans le cadre du principe de subsidiarité décrit au § 1.4.1.3, au niveau des filiales ou de la zone et dans le cadre d'une politique générale coordonnée par le groupe par la direction :

Conformité, RSE et Système d'Information Groupe, appuyée par la fonction centrale Audit Interne Groupe.

Ces directions s'appuient sur un réseau de correspondants en filiales généralement désignés sous le terme de « DAF / RAF Filiales ».

1.4.8 La gouvernance Droits de l'Homme chez EPC Groupe

1.4.8.1 Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration du groupe s'attache à prendre en considération l'ensemble des sujets, dont les sujets droits de l'Homme.

_

¹⁰ Article R.225-102 du code de commerce.

1.4.8.2 La direction générale

La direction générale, au premier rang de laquelle le Président Directeur général d'EPC Groupe, est destinataire de différents éléments de synthèse couvrant le champ des préoccupations droits de l'Homme visées par la RSE.

Ces éléments proviennent de la Direction Santé Sécurité et Environnement d'EPC Groupe et des différents directeurs de Zone ou de Pôle d'EPC Groupe ainsi que du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le directeur Santé, Sécurité et Environnement du groupe et également de la direction Ressources Humaines Groupe.

1.4.8.3 Les directions centrales d'EPC Groupe

Les éléments de suivi et de pilotage du sujet des droits de l'Homme sont, au niveau des directions centrales d'EPC Groupe, principalement du ressort de trois directions :

- ❖ La direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe,
- La direction Ressources Humaines Groupe,
- La direction des Achats
- ❖ Le tableau ci-dessous indique, par sujet, l'implication de la direction centrale Santé, Sécurité et Environnement dans les sujets droits de l'Homme¹¹ :

Légende du tableau ci-dessous :

X En responsabilité ou co-responsabilité sur le sujet (dont audit et contrôle).

N/A Non applicable.

A Audit, formation et suivi sur le sujet.

N/E Non effectif à ce jour dans le groupe : mesures à mettre en place.

Principaux sujets du champ droits de l'Homme :	Direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe	Direction générale des filiales ou direction de zone
Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme		
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.		Х
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.		Х
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.	А	Х
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relative à l'abolition effective du travail des enfants.	Α	Х

¹¹ Article R.225-102 du code de commerce.

❖ Le tableau ci-dessous indique, par sujet, l'implication de la direction centrale Ressources Humaines Groupe dans les sujets droits de l'Homme¹²:

Légende du tableau ci-dessous :

X En responsabilité ou co-responsabilité sur le sujet (dont audit et contrôle).

N/A Non applicable.

A Audit, formation et suivi sur le sujet.

N/E Non effectif à ce jour dans le groupe : mesures à mettre en place.

Principaux sujets du champ droits de l'Homme :	Direction Ressources Humaines Groupe	Direction générale des filiales ou direction de zone
Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme		
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.	А	X
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.	А	X
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.		Х
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives à l'abolition effective du travail des enfants.		Х

_

¹² Article R.225-102 du code de commerce.

2 MODELE D'AFFAIRES

Le modèle d'affaires vise à répondre à trois questions successives :

- ❖ De quelles ressources EPC Groupe dispose-t-il et a-t-il besoin ?
- Comment EPC Groupe crée-t-il de la valeur par son activité ?
- Quels sont les résultats de l'activité et les objectifs d'EPC Groupe ?

Nous verrons que si les première et troisième questions peuvent recevoir valablement une réponse unique, la seconde question impose de distinguer deux types de chaîne de création de valeur pour les deux métiers principaux d'EPC Groupe que sont les explosifs civils et la déconstruction.

2.1 LES RESSOURCES

2.1.1 Les ressources humaines : des effectifs et des compétences

2.1.1.1 Les effectifs

Les effectifs recouvrent des notions différentes que sont les ETP (Équivalents Temps Plein) ou les effectifs actifs de fin de période (31/12/2022) ou encore la liste des salariés sous contrat en fin de période (31/12/2022).

En effet, une notion comme les effectifs qui ne sont pas sous contrat avec les filiales (par exemple, les intérimaires) ou les effectifs sous contrat (mais qui sont potentiellement à temps partiel) ne trouve pas une définition univoque dans tous les pays où EPC Groupe est implanté. Par conséquent, les effectifs ne sont pas enregistrés de la même façon dans toutes les filiales d'EPC Groupe.

De plus, le volume des effectifs est très différent d'une filiale à l'autre et dépend de l'activité exercée par ces dernières.

Enfin, le principe retenu de la comptabilisation de la quote-part mise en équivalence des filiales dans lesquelles EPC Groupe n'est pas majoritaire et ne dispose donc pas du contrôle de ces filiales, vient apporter un élément de complexité supplémentaire. Car, même si ces filiales minoritaires n'entrent pas dans le périmètre de consolidation - et donc n'entrent pas stricto-sensu dans le périmètre de la présente DPEF -, certaines politiques et actions portées par EPC Groupe ne sont pas ajustables aux bornes du périmètre de consolidation. On peut retenir comme exemple pour illustrer ce fait les audits Santé et Sécurité, ou les différents programmes de formation et de sensibilisation.

Les éléments chiffrés des effectifs sont présentés au § 4.2.

2.1.1.2 Les compétences

EPC Groupe est présent sur des métiers souvent qualifiés de « niches » qui se caractérisent principalement par le très haut niveau de contraintes réglementaires ainsi que le faible nombre relatif d'opérateurs économiques de ces secteurs.

Ces secteurs dits de « niche » sur lesquels EPC Groupe est actif sont :

- Les explosifs et autres (au sens de la présente DPEF, l'activité « additifs » et l'activité « innovation » sont rattachées à l'activité « explosifs et autres »),
- La démolition,
- L'économie circulaire.

Les compétences très spécialisées nécessaires à la conduite de ces activités ne sont quasiment pas directement accessibles dans l'offre de la formation initiale des pays d'implantation d'EPC Groupe, et ce, quel que soit le niveau d'étude.

Les personnels d'EPC Groupe sont donc formés par les filiales aux métiers qui sont les leurs et dont l'expérience acquise, à la fois avant leur recrutement et tout au long de leur durée de présence dans les effectifs d'EPC Groupe, est primordiale. Les efforts de formation au sens strict du terme ne rendent pas compte de la totalité du processus d'acquisition de compétence par les personnels d'EPC Groupe.

Des éléments chiffrés sur l'âge moyen, la durée moyenne d'ancienneté et les formations reçues sont présentés au § 4.2.

2.1.2 Des techniques et des savoir-faire

EPC groupe a accumulé depuis plus de 125 ans un nombre important de techniques et de savoir-faire.

Un des leitmotivs d'EPC Groupe, et ce depuis sa création, est de dépendre le moins possible de technologies de tiers dans ses cœurs de métiers, et en particulier dans son secteur majoritaire que sont les explosifs à usage civil.

Ce souci d'indépendance technologique et technique peut s'illustrer par trois éléments forts :

- ❖ D'abord, le fait de compter un service innovation qui, depuis plusieurs années, a désormais pris la forme d'une filiale dédiée, Nitrates et Innovation,
- ❖ Ensuite, par le nombre de marques et éléments de marques protégées au sens du droit de la propriété intellectuelle : à ce jour on compte pas moins de 46 éléments protégés pour des classes¹³ aussi diverses que les classes 1 (produits chimiques), 2 (peintures), 5 (produits pharmaceutiques), 6 (métaux communs et leurs emballages), 9 (appareil et instruments scientifiques), 13 (produits pyrotechniques), 16 (produits de l'imprimerie), 17 (caoutchouc), 19 (matériaux de construction non métalliques), 35 (publicité), 36 (assurances), 37 (construction), 38 (télécommunications), 39 (transport), 40 (desamiantage), 42 (Services d'ingénierie dans les domaines de la pyrotechnie), et pour des pays de presque tous les continents,

-

¹³ Cf. Aperçu du contenu de la 11ème édition classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques version 11-2021, disponible sur le site internet de l'INPI et dont, par convention, nous citons le premier élément de la classe dans la présente DPEF.

Enfin, par des brevets protégés à l'échelon international et dont les inventeurs sont presque tous des personnels d'EPC Groupe toujours dans les effectifs du Groupe.

Ces marques, éléments de marques et brevets, couvrent à la fois des techniques, des technologies, des moyens de production et des produits.

2.1.3 Des ressources financières

Si le propos de la DPEF - comme son nom l'indique clairement (Déclaration de Performance Extra Financière) - n'a pas pour objet de traiter en détail des éléments financiers d'EPC Groupe (pour cela nous renvoyons le lecteur aux autres composantes du Document Unique d'Enregistrement), il est évident que les ressources financières sont au nombre des ressources importantes sur lesquelles EPC Groupe peut s'appuyer pour exercer son activité.

EPC Groupe peut ainsi s'appuyer sur :

- ses actionnaires, dont l'actionnaire majoritaire Argos Wityu SAS,
- un chiffre d'affaires de 467,5 millions d'euros en augmentation réelle de 23,8% par rapport à 2021.

2.2 MODELE D'AFFAIRES ET CHAINE DE VALEUR DE L'ACTIVITE « EXPLOSIFS »

Le modèle d'affaires d'EPC Groupe pour son activité explosifs peut se synthétiser graphiquement comme figuré ci-dessous au § 2.2.4.

La chaîne de valeur de l'activité explosifs peut être décrite en trois parties :

- Les fournisseurs et la logistique amont de l'activité explosifs
- Les opérations économiques de l'activité explosifs
- Les clients de l'activité explosifs

2.2.1 Les fournisseurs et la logistique amont de l'activité explosifs

Les matières premières de l'activité explosifs sont évidemment calquées sur la chimie et la physique des explosifs.

Un explosif suppose, sur le plan chimique, la mise en présence intime et durable d'atomes d'oxygène et de carbone.

Les matières premières principalement achetées par EPC Groupe pour la fabrication d'explosifs sont donc :

- ❖ Des oxydants, qui apportent des atomes d'oxygène : en l'espèce, principalement du nitrate d'ammonium,
- Des carburants, qui apportent des atomes de carbone ; en l'espèce, du fuel et des huiles minérales,
- Des liants ; en l'espèce, des tensioactifs,
- ❖ Et certains ingrédients, parmi lesquels on peut citer la poudre d'aluminium.

Mais, pour une bonne partie des explosifs à usage civil fabriqués par EPC Groupe, il faut également introduire une dimension physique car il est nécessaire, pour la gamme des explosifs dits de mélange, d'introduire des porosités, c'est-à-dire des microbulles de gaz.

Dès lors, on trouve également dans les matières premières achetées par EPC Groupe les éléments servant à créer ces porosités.

De très loin la première matière première, en volume, reste les nitrates et majoritairement le nitrate d'ammonium.

Fabriqué quasi exclusivement avec du gaz naturel, le nitrate d'ammonium voit son prix étroitement corrélé à la volatilité du prix des hydrocarbures et de l'énergie, ce qui explique les variations de prix de cette matière première et de sa répercussion sur les prix de production des explosifs civils fabriqués par EPC Groupe.

Le nitrate d'ammonium n'est plus fabriqué en France. Il faut donc l'importer depuis les pays producteurs. Ce qui explique aussi la part importante de la logistique amont dans la chaîne de la valeur de l'activité explosifs d'EPC Groupe.

Enfin, pour amorcer une colonne d'explosif civils, il est nécessaire d'utiliser des explosifs dit d'amorçage et des détonateurs qu'EPC Groupe ne fabrique quasiment pas. Ces produits dits de négoce sont également importés par les filiales des pays producteurs lorsque le pays d'implantation desdites filiales n'abrite aucun fabricant d'explosif d'amorçage.

Enfin les explosifs fabriqués sont, pour partie d'entre eux, emballés. EPC Groupe achète donc les produits d'emballage et les transporte jusqu'à ses usines.

2.2.2 Les opérations économiques de l'activité explosifs d'EPC Groupe

2.2.2.1 La fabrication des explosifs civils

Sans entrer dans les détails de la fabrication des explosifs civils, on peut rappeler trois points sur les procédés utilisés dans les filiales d'EPC Groupe :

Les usines fixes

Une part très importante des explosifs civils produits par les filiales qui fabriquent des explosifs, le sont dans des usines fixes. On y produit des explosifs « encartouchés » et des explosifs « en vrac ». On y produit également un intermédiaire couramment désigné sous le terme de « matrice non explosive » qui sera ensuite utilisée par les UMFe (Cf. ci-après).

Les EMP

Particularité du savoir-faire technologique d'EPC Groupe, les EMP (Euro-Modular Plants) sont des unités de fabrication conteneurisées (mises en container maritime de type ISO). Ces EMP peuvent être, plus rapidement qu'une usine classique dite « fixe », installées sur des terrains appropriés et autorisés pour produire la quasi-totalité de la gamme d'explosifs d'EPC Groupe.



Photo d'un EMP (source : site internet d'EPC Groupe)

Les UMFe

L'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « *arrêté TMD* ») porte en annexe l'ADR (accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route conclu le 30 septembre 1957, règlement dit « ADR »). Le § 1.2.1 de l'ADR définit les UMFe comme suit :

- « Unité mobile de fabrication d'explosifs » (MEMU)*, une unité, ou un véhicule monté avec une unité, pour la fabrication des explosifs à partir de marchandises dangereuses qui ne sont pas des explosifs et leur chargement dans les trous de mine. L'unité est composée de différents conteneurs pour vrac et citernes et d'équipements pour la fabrication d'explosifs ainsi que de pompes et de leurs accessoires. La MEMU peut comporter des compartiments spéciaux pour des explosifs emballés.
- Dès lors, il sera indifféremment fait mention, dans les présentes, d'UMFe ou de MEMU puisque, comme le précise le renvoi de l'ADR :
 « * L'acronyme « MEMU » correspond au terme anglais « Mobile Explosives Manufacturing Unit ».

Les UMFe ou MEMU sont donc des « camions-usine » qui fabriquent de l'explosif à partir d'un intermédiaire non explosif appelé « matrice non-explosive ». Comme expliqué ci-dessus, la matrice non explosive peut être fabriquée, soit dans les usines fixes, soit dans les EMP d'EPC Groupe.



Photo d'une UMFe (source : site internet d'EPC Belgique)

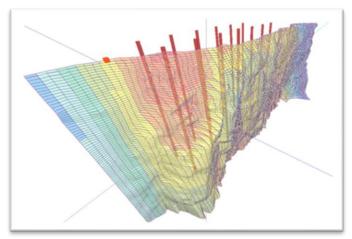
2.2.2.2 La mise en œuvre des explosifs civils

Les explosifs civils sont utilisés dans l'immense majorité des cas pour briser de la roche.

Soit dans des carrières pour extraire des granulats d'un calibre défini par le carrier, soit dans une mine aérienne ou souterraine pour extraire du minerai, soit enfin, pour des chantiers de travaux public également de surface ou souterrain (tunnel).

L'opération consiste donc successivement à conduire les opérations suivantes :

Réaliser la conception du plan de tir (relevé 3D du front de taille, diamètre, profondeur, angle et maillage des trous de mine, détermination du ou des explosifs à mettre en œuvre – y compris les explosifs et moyens d'amorçage -),



Représentation 3D d'un plan de tir (source : site internet d'EPC Groupe)

Forage des trous de mine en respectant le plan de tir. Cette opération est, in fine, très importante, d'une part parce que des informations très utiles peuvent être collectées pendant le forage (présence de fissures, dureté de la roche forée, présence d'eau, déviation du forage, etc.), et, d'autre part, parce que les informations recueillies peuvent nécessiter de réajuster le plan de tir initial,









Préparation d'un forage et forage en carrière (source : site internet d'EPC Groupe)

Minage; c'est-à-dire placer les détonateurs et explosifs d'amorçage, introduire la bonne quantité de l'explosif adapté, non seulement aux conditions géologiques, mais aussi aux effets recherchés (brisance et poussée) dans les contraintes imposées (vibrations, projection, fissuration, ventilation en sous-terrain, etc.) ou subies (pression statique et dynamique) afin d'atteindre les objectifs fixés (préservation du front de tir pour les tirs suivants, positionnement de l'abattage, calibre de la roche abattue, taux de fine, etc.),





Opération de minage en carrière à l'aide d'une UMFe (source : site internet d'EPC France)

Dernière des opérations de cette séquence de mise en œuvre simplifiée des explosifs civils, le tir est une partie délicate pour plusieurs raisons ; d'abord parce que le risque immédiat ou différé (raté de tir) est largement lié à cette séquence finale, ensuite parce que la réussite du tir en dépend, enfin parce que le tireur doit assumer une responsabilité juridique importante.



Opération de tir (source : site internet d'EPC France)

La conception, le forage et le minage peuvent être fournis aux clients d'EPC Groupe comme un service indépendant.

Ils sont un maillon fondamental de la chaîne de production d'un chantier, d'une mine ou d'une carrière. Comme nous l'avons vu, l'adaptation de ce service aux conditions spécifiques de l'exploitation et à ses objectifs requiert à la fois une grande capacité de mobilisation de moyens et une véritable technicité. En plus de proposer une gamme de produits explosifs de haute qualité, EPC Groupe met au service de ses clients son expertise et ses connaissances pour l'adaptation des paramètres de tir dans un souci d'amélioration continue du process minage.

Les équipes d'ingénieurs, de techniciens et d'opérateurs expérimentés d'EPC Groupe travaillant dans plus de 20 filiales spécialisées en Europe, en Amérique du Nord, en Afrique et au Moyen-Orient, et sont dotées des outils et des technologies de pointe, leur permettant d'intervenir aussi bien dans le profilage de front et le contrôle des nuisances environnementales des tirs, que dans la conception de plans de tir, le chargement des explosifs ou les services d'abattage au mètre cube.

La sécurité sur site est un axe majeur du développement des activités forage-minage d'EPC Groupe qui a mis au point de multiples technologies lui permettant de proposer des solutions avancées et à haute valeur ajoutée en direction de son réseau de clients réparti sur plus de 25 pays.

Parmi ces technologies, on trouve le logiciel EXPERTIR 3D, développé en interne par des mineurs pour des mineurs. EPC Groupe a compilé dans ce logiciel l'expertise de ses ingénieurs et techniciens. Le logiciel est capable d'intégrer les profils 3D des fronts, quel que soit le type de technologie utilisé (lasers, photogrammétrie numérique, drones). Une fois acquises, ces données géométriques, permettent de modéliser directement l'implantation des trous, leurs coordonnées, leur inclinaison, leur azimut et leur profondeur.

Les paramètres de foration ainsi que le rapport du foreur peuvent également être importés dans le logiciel EXPERTIR 3D, contribuant ainsi à rassembler l'ensemble des données relatives à un tir dans une base de données unique qui permettra la création du plan de chargement et de la séquence de mise à feu.

Le service de forage-minage d'EPC Groupe inclut également la vérification de la position exacte de chaque trou (système de localisation GPS, sonde inclinométrique). A l'aide d'EXPERTIR 3D, les informations géométriques et les données de terrain sont réunies et réconciliées, permettant aux ingénieurs de disposer ainsi de tous les éléments pour réaliser un plan de tir sûr, garantissant une blocomètrie optimale et le respect de l'environnement par la maîtrise des vibrations.

EXPERTIR 3D permet d'obtenir un plan de chargement trou par trou pour un minage de qualité. L'ensemble des plans de tir sont intégrés dans un modèle topographique global permettant un suivi en continu de l'activité minage de l'exploitation.

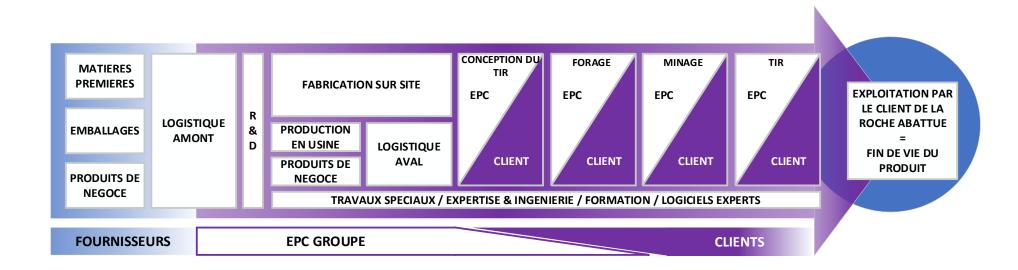
EPC Groupe propose aussi ce service à ceux de ses clients qui réalisent eux-mêmes les opérations de conception, forage, minage et/ou tir.

2.2.3 Les clients de l'activité explosifs d'EPC Groupe

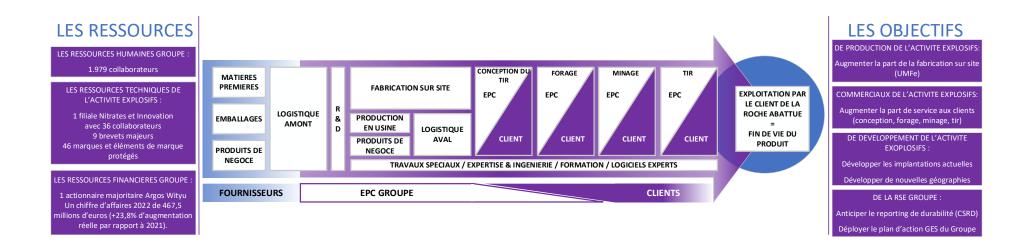
Les clients de l'activité explosifs d'EPC Groupe sont à la fois les carriers, les miniers et les opérateurs de travaux publics mais également certains des sous-traitants de ces opérateurs finaux comme les foreurs-mineurs et, plus rarement, les autres opérateurs de la fabrication d'explosifs civils.

Enfin, il existe un volume d'échange non négligeable entre les filiales d'EPC Groupe.

2.2.4 Représentation synthétique et graphique de la chaîne de valeur de l'activité « explosifs » d'EPC Groupe



2.2.5 Représentation synthétique et graphique du modèle d'affaires de l'activité « explosifs » d'EPC Groupe



2.3 MODELE D'AFFAIRES ET CHAINE DE VALEUR DE L'ACTIVITE « DECONSTRUCTION »

Les sociétés du pôle démolition réalisent deux grands types d'activités :

- Les opérations de démolition, de déconstruction, de désamiantage et de déplombage,
- Les opérations de recyclage, de création de matière première de seconde main dans le cadre strict de ce qu'on désigne sous le terme « d'économie circulaire ».

2.3.1 La démolition, déconstruction, désamiantage, déplombage et recyclage - l'économie circulaire

Le pôle démolition d'EPC Groupe intervient sur l'ensemble du territoire français sur tous types de projets industriels, urbains, tertiaires, ouvrages d'art, publics comme privés.

2.3.1.1 ATD

Implantée depuis 1945 au cœur de la vallée de la Seine, ATD a investi le milieu industriel pour des opérations à chaque fois spécifiques. Dans ce contexte très contraint, ATD a développé un savoir-faire d'excellence, une forte capacité d'adaptation et de créativité.

Au fil des années, ATD a élargi ses aptitudes à toutes les applications métiers, sans exception : déconstruction, démantèlement, traitement de l'amiante et du plomb, dépollution.

Dans la ville, en industrie, sur sites sensibles ou historiques-patrimoniaux et sur l'ensemble du territoire, ATD profite de son large panel d'expérience pour tous les projets publics ou privés.

2.3.1.2 Occamat

Depuis plus de 30 ans, Occamat développe et maîtrise les techniques et les expertises liées aux métiers de la démolition, du démantèlement et de la déconstruction.

Implanté historiquement en région angevine, Occamat rayonne sur tout le territoire, principalement en Ile de France, sur le grand Ouest et sur la grande région lyonnaise grâce à son agence Rhône-Alpes. Occamat intervient sur tout type d'opération : privée, publique, en milieu urbain, en industrie lourde ou tertiaire, en démolition totale ou partielle, en démantèlement ou réhabilitation...

Son fort retour d'expérience en matière de gestion de projets à haute technicité ou de grande envergure lui a permis de développer une expertise d'encadrement et de pilotage de projets à fort enjeux. Par son histoire, par le nombre et la complexité des opérations menées et par l'ensemble des compétences détenues en propre, Occamat revendique un modèle unique dans le panorama français des métiers de la démolition-déconstruction.

2.3.1.3 PRODEMO

PRODEMO intervient depuis plus de 40 ans dans le domaine de la démolition en lle de France.

PRODEMO est spécialisé dans les projets hyper-urbains de toute taille et assure à ses clients privés et publics la proximité du service, la qualité de l'exécution et le respect des objectifs.

Accompagnant les évolutions du métier, PRODEMO s'est diversifié dans les applications : Désamiantage / Déplombage / Curage / Réemploi.

2.3.1.4 Occamiante

Acteur des toutes premières heures des métiers de la décontamination, du désamiantage et du déplombage, Occamiante est un acteur historique du marché français.

Occamiante accompagne ses clients dans leurs projets de dépollution en sites occupés ou non, sur sites industriels et en urbanité, dans le cadre de travaux de réhabilitation, de maintenance ou de déconstruction.

Rompu à la coactivité, Occamiante intervient sur l'ensemble du territoire sur toutes les typologies de projets, d'environnement et de matériaux.

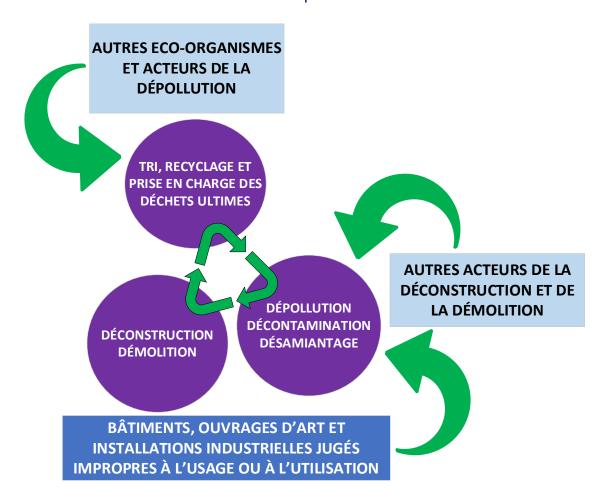
Autour d'un travail d'analyse de risques, Occamiante œuvre au déploiement de solutions pragmatiques adaptées aux contraintes de ses clients dans le respect de la réglementation et de la traçabilité.

2.3.1.5 2B Recyclage

Depuis 2000, 2B Recyclage accompagne les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, les industriels et les collectivités dans l'optimisation et la gestion de leurs déchets.

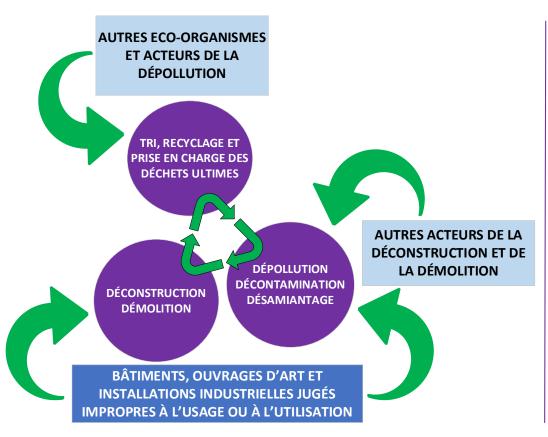
Les 4 métiers indépendants et complémentaires de 2B Recyclage sont : le concassage mobile, la gestion des sites et sols pollués, la gestion des déchets du BTP et la gestion des déchets amiantés.

2.3.2 Représentation synthétique et graphique de la chaîne de la valeur de l'activité « démolition » d'EPC Groupe



2.3.3 Représentation synthétique et graphique du modèle d'affaires de l'activité « démolition » d'EPC Groupe

LES RESSOURCES LES RESSOURCES HUMAINES GROUPE: 1.979 collaborateurs LES RESSOURCES TECHNIQUES DE L'ACTIVITE « DEMOLITION »: 5 filiales opérationnelles dans le pôle démolition avec : 484 collaborateurs, des équipements adaptés, des cellules de conseil et d'ingénierie, des experts en réglementation. LES RESSOURCES FINANCIERES **GROUPE:** 1 actionnaire majoritaire Argos Wityu Un chiffre d'affaires 2022 de 467,5 millions d'euros (+23,8% d'augmentation réelle par rapport à 2021).



LES OBJECTIFS

DE POSITIONNEMENT DE L'ACTIVITE DEMOLITION :

S'inscrire plus visiblement dans le nouveau dispositif réglementaire national de la Responsabilité Elargie du Producteur du BTP

COMMERCIAUX DE L'ACTIVITE DEMOLITION :

Augmenter la part de marché

DE DEVELOPPEMENT:

Renforcement des implantations actuelles en France

Développer de nouveaux marchés à l'étranger et en France

DE LA RSE GROUPE :

Anticiper le reporting de durabilité (CSRD)

Déployer le plan d'action GES du Groupe

3 RISQUES ET ENJEUX

Dans cette partie, nous aborderons la description de l'analyse des risques, de l'écosystème des parties prenantes et la matrice de matérialité d'EPC Groupe.

3.1 L'ANALYSE DES RISQUES DE DOUBLE IMPORTANCE RELATIVE

<u>N.B</u>: le terme couramment utilisé pour désigner l'analyse des risques et opportunités préconisée par les ESRS est, dans le langage courant « analyse de double matérialité », nous lui préférons ici la traduction consacrée par l'Union Européenne dans sa version française de la directive dite CSRD de « double importance relative ».

3.1.1 La méthodologie retenue

Le référentiel des risques d'EPC Groupe est commun aux documents qui constituent la Déclaration Unique d'Enregistrement.

Nous renvoyons donc le lecteur au § 3 du DEU.

Il est à noter que si dans le DEU, les risques sont cotés en termes de probabilité d'occurrence, d'impact et de criticité, dans la présente DPEF nous avons modifié la méthodologie pour l'analyse des risques en retenant celle proposée par les ESRS (Cf. 1.2).

3.1.1.1 Démarche et référentiels retenus

Dans son communiqué du 8 mars 2023, l'AMF précise que dans « (...) la perspective de l'entrée en vigueur du nouveau cadre européen de reporting extra-financier et notamment des nouveaux standards de reporting issus de la directive CSRD, l'AMF appelle dès à présent les sociétés cotées à tenir compte, autant que possible, de ces nouvelles exigences dans l'élaboration de leur reporting extra-financier et de leur stratégie climatique. »

C'est pourquoi, bien que les ESRS (qui sont donc ces nouveaux standards de reporting issus de la directive CSRD mentionnés par l'AMF) n'aient à ce stade pas encore été finalisés, les projets (« drafts ») émis en novembre 2022 permettent d'anticiper la structure du rapport de durabilité.

L'ESRS 1 *General requirements* fournit des indications méthodologiques concernant la démarche à mettre en œuvre, à savoir une analyse de double importance relative, pour déterminer et justifier quels seront les indicateurs qui devront être publiés dans le rapport de durabilité de l'entreprise.

La double importance relative est composée des deux dimensions suivantes :

- la matérialité d'impact
- et la matérialité financière.

L'objectif de l'analyse de double importance relative est d'identifier les principaux IRO (Impacts, Risques, Opportunités) du point de vue ESG, auxquels est exposée l'entreprise.

Les définitions suivantes sont issues de l'ESRS 1 *General requirements*, Annexe A (traduction libre) :

- Matérialité d'impact : « Une question de durabilité est importante du point de vue de l'impact lorsqu'elle se rapporte aux impacts significatifs réels ou potentiels, positifs ou négatifs de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement à court, moyen et long terme. Une question de durabilité matérielle du point de vue de l'impact comprend les impacts causés ou auxquels a contribué l'entreprise et les impacts qui sont directement liés aux opérations, produits et services de l'entreprise par le biais de ses relations commerciales. »
- Matérialité financière : « Une question de durabilité est significative d'un point de vue financier si elle déclenche ou peut déclencher des effets financiers significatifs sur l'entreprise. »

A l'issue de cette analyse des IRO¹⁴, les indicateurs liés aux sujets considérés comme les plus « matériels » devront être publiés dans le rapport de durabilité.

Enfin, il est précisé au paragraphe 32 de l'ESRS 1 *General requirements* que certains indicateurs devront être publiés, et ce quelles que soient les conclusions de l'analyse de double importance relative :

- L'ensemble des indicateurs présentés dans le corps de l'ESRS 2 *General disclosures*,
- Les indicateurs présentés dans l'annexe C de l'ESRS 2 *General disclosures*, issus de la législation de l'Union Européenne,
- L'ensemble des indicateurs présentés dans l'ESRS E1 Climate Change,
- L'ensemble des indicateurs S1-1 à S1-9 issus de l'ESRS S1 *Own workforce*, pour les entreprises de plus de 250 salariés, ce qui est le cas du Groupe EPC.

3.1.1.2 Méthodologie adoptée

Afin de se préparer à l'adoption des normes ESRS et prendre en main la méthodologie présentée, le EPC Groupe a formalisé une analyse de double importance relative sur un périmètre établi.

Ainsi, la Direction RSE a mené cette analyse :

- à l'échelle du Groupe,
- sur l'activité de production/vente d'explosifs,
- à horizon 5 ans,
- hors chaîne de valeur. En effet, pour intégrer la chaîne de valeur dans l'analyse de manière fiable, il serait préférable que les entreprises en amont et en aval de la chaîne de valeur aient déjà effectué cet exercice et publié leurs conclusions.

¹⁴ IRO : Impacts, Risques et Opportunités.

L'exercice a porté sur une matrice composée de 117 sous-sujets, issus principalement de la classification présentée au paragraphe AR 12 de l'ESRS 1 *General Requirements*, complétée lorsque cela était nécessaire pour certains sujets.

Les opportunités qui peuvent être associées à des risques ont été identifiées et cotées sur leur dimension financière uniquement. Un prochain exercice pourrait permettre de tenir compte des opportunités d'impact.

Certains sous-sujets n'ont pas été retenus après avoir été évalué, pour les motifs suivants :

- Regroupés à d'autres sous-sujets qui étaient très proches en tenant compte de l'activité et du cœur de métier d'EPC Groupe,
- Relatifs à la chaîne de valeur et donc, par hypothèse, écartés du périmètre d'analyse établi. C'est le cas pour les sous-sujets associés à ESRS S2 *Workers in the value chain*.
- Évalués comme non matériels en tenant compte du cœur de métier d'EPC Groupe, comme par exemple les sous-sujets associés à ESRS S4 *Consumers and end-users*, qui s'applique à des clients particuliers.

L'étude des 117 sous-sujets a permis d'identifier 54 impacts/risques et 25 opportunités financières, qui ont été évalués sur une échelle de 1 à 4 pour les dimensions suivantes :

- Ampleur de la matérialité d'impact de l'IR¹⁵ et probabilité d'occurrence,
- Ampleur de la matérialité financière de l'IR et probabilité d'occurrence,
- Ampleur de l'opportunité financière identifiée et probabilité d'occurrence.

L'ampleur et la probabilité sont multipliés pour attribuer à chaque impact, risque et opportunité (IRO), si applicable, une cotation en matérialité d'impact, en matérialité financière et en opportunité financière.

À noter que, conformément au paragraphe 48 de l'ESRS 1 General requirements, « dans le cas d'un impact négatif potentiel sur les droits de l'homme, la gravité de l'impact prime sur sa probabilité » (traduction libre).

Ainsi, certains impacts/risques relatifs aux droits humains, comme c'est le cas pour la plupart de ceux liés au sujet ESRS S3 : *Communautés Affectées*, ont l'ampleur de matérialité d'impact la plus élevée.

-

¹⁵ IR : Impacts et Risques

3.1.1.3 Répartition des IRO (Impacts, Risques, Opportunité) pris en compte :

IMPACTS ET RISQUES (IR)

Nombre de sous-sujets pris en compte :			
Regroupés	22		
Non applicable	23		
Chaîne de valeur	18		
acts et risques évalués	54		
Matérialité financière uniquement	18		
Matérialité d'impact uniquement	7		
Matérialité d'impact et financière	29		
	Regroupés Non applicable Chaîne de valeur acts et risques évalués Matérialité financière uniquement Matérialité d'impact uniquement		

OPPORTUNITE (0)

Nombre d'opportunités identifiées	26
-----------------------------------	----

3.2 LISTE DES SOUS-SUJETS IDENTIFIES COMME IMPACTS, RISQUES ET/OU OPPORTUNITES (IRO) :

Sujet	Numéro	Sous-sujet	Matérialité financière	Matérialité d'Impact	Opportunité financière
	E1.1	Phénomènes naturels liés à la température (changement de température, stress thermique, variabilité de la température, dégel du pergélisol)	✓	✓	✓
	E1.2	Phénomènes naturels liés au vent (modification des vents, cyclones, ouragans, typhons, tempêtes, tornades)	✓	√	✓
	E1.3	Phénomènes naturels liés à l'eau (sécheresse, fortes précipitations, inondation, débordement de lac glaciaire)	✓	✓	✓
	E1.4	Phénomènes naturels liés à la masse solide (érosion côtière, dégradation des sols, érosion des sols, solifluxion, avalanche, glissement de terrain, affaissement)	✓	✓	✓
	E1.5	Politique et juridique - Augmentation de la tarification des émissions de GES	✓		✓
Oh an an and	E1.6	Politique et juridique - Obligations renforcées en matière de déclaration des émissions	✓		✓
Changement climatique	E1.7	Politique et juridique - Évolution des mandats et réglementation des produits et services existants	✓		
	E1.8	Politique et juridique - Évolution des mandats et réglementation des processus de production existants	✓		
	E1.9	Politique et juridique - Exposition aux litiges	✓		✓
	E1.10	Technologie - Remplacement des produits et services existants par des options à faibles émissions		✓	✓
	E1.11	Technologie - Investissement infructueux dans les nouvelles technologies	✓	✓	
	E1.12	Technologie - Coûts de la transition vers une technologie à faibles émissions	✓		✓
	E1.13	Marché - Changement du comportement des clients	✓		✓
	E1.14	Marché - Incertitude des signaux du marché	✓		✓
	E1.15	Marché - Augmentation du coût des matières premières	✓		✓

Sujet	Numéro	Sous-sujet	Matérialité financière	Matérialité d'Impact	Opportunité financière
	E1.16	Energie - Augmentation du coût de l'énergie	✓		✓
	E1.17	Energie - Réduction de l'offre d'énergie disponible	✓		✓
	E2.1	Politique et juridique - Évolution de la réglementation en la matière	✓		✓
Pollution	E2.2	Politique et juridique - Hausse de l'exposition aux litiges	✓		
	E2.3	Marché - Changement du comportement des clients / hausse du niveau d'attentes sur le sujet	✓		
	E2.4	Pollution de l'air	✓	✓	
	E2.5	Pollution de l'eau	✓	✓	
	E2.6	Pollution du sol	✓	✓	
Eau et ressources	E3.1	Politique et juridique - Évolution de la réglementation en la matière	✓		
marines	E3.2	Consommation d'eau	✓	✓	✓
Biodiversité et	E4.1	Impacts sur l'état des espèces		✓	
écosystèmes	E4.2	Dégradation de terres	✓	✓	
Utilisation des	E5.1	Apports de ressources, y compris l'utilisation des ressources	✓		
ressources et économie	E5.2	Sorties de ressources liées aux produits et services	✓		
circulaire	E5.3	Déchets	✓		
	S1.1	Sécurité de l'emploi	✓	✓	
	S1.2	Temps de travail	✓	✓	
	S1.3	Salaires adéquats	✓	✓	
Main-d'œuvre interne	S1.4	Dialogue social		✓	✓
	S1.5	Liberté d'association, existence de comités d'entreprise et droits d'information, de consultation et de participation des travailleurs		√	√
	S1.6	Négociation collective, y compris taux de travailleurs couverts par des conventions collectives		✓	

Sujet	Numéro	Sous-sujet	Matérialité financière	Matérialité d'Impact	Opportunité financière
	S1.7	Équilibre vie privée - vie professionnelle		✓	✓
	S1.8	Santé et sécurité	✓	✓	
	S1.9	Égalité des genres et salaire égal pour un travail de valeur égale	✓	✓	
	S1.10	Formation et développement des compétences	✓	✓	✓
	S1.11	Emploi et insertion des personnes handicapées	✓	✓	
	S1.12	Mesures contre la violence et le harcèlement au travail	✓	✓	
	S1.13	Diversité	✓	✓	
	S1.14	Travail des enfants	✓	✓	
	S1.15	Travail forcé	✓	✓	
	S1.16	Logement adéquat	✓	✓	
_	S3.1	Logement adéquat	✓	✓	✓
Communautés affectées	S3.2	Liberté d'expression	✓	✓	
ancolocs	S3.3	Consentement libre, préalable et éclairé	✓	✓	
	G1.1	Culture d'entreprise	✓	✓	✓
	G1.2	Protection des lanceurs d'alertes	✓	✓	✓
Conduite des entreprises	G1.3	Engagement politique et activités de lobbying		✓	✓
	G1.4	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement	✓	√	✓
	G1.5	Prévention et détection, y compris la formation	✓	✓	✓

3.2.1 Outils développés

Un premier outil interne à EPC Groupe a été développé pour formaliser cette analyse des Impacts, Risques et Opportunités (IRO).

Cet outil repose principalement sur 3 logiciels de la suite Microsoft® Office® que sont Excel®, Access® et Power Bl®.

Cet outil utilisé pour cette première approche est appelé à être perfectionné en vue, notamment, d'être mutualisé et partagé au sein du Groupe.

Il est à noter que l'utilisation de Power Bl® permet de suivre en temps réel l'avancement de l'évaluation des IROs et de générer la représentation visuelle de la matrice de double importance relative, présentée au 3.3.1 des présentes.

3.3 RESULTATS DE L'ANALYSE DE DOUBLE IMPORTANCE RELATIVE

3.3.1 Restitution graphique : note méthodologique

Chaque bulle, représentant une thématique de famille de risque empruntée aux ESRS, a été positionnée sur le graphe selon la moyenne des cotations en impact de matérialité et financière, d'une part des impacts/risques évalués (en haut à droite du graphe) et d'autre part des opportunités financières identifiées (en bas à gauche du graphe).

Chaque sujet peut donc apparaître deux fois sur le graphe puisque les cotations des impacts/risques sont distinguées des cotations des opportunités.

Pour rappel, comme précisé dans la présentation de la méthodologie adoptée, deux des dix sujets des ESRS ont été écartés et sont donc absents du graphe : ESRS S2 Workers in the value chain ainsi que ESRS S4 Consumers and end-users,

En effet, cela concerne les sujets dont les matérialités à la fois financière et d'impact ont été évaluées comme élevées :

- Main d'œuvre interne.
- Communautés Affectées,
- Conduite des entreprises.

D'autre part, les principales opportunités financières identifiées concernent les sujets suivants :

- Communautés Affectées,
- Conduite des entreprises,
- Changement climatique.

Ainsi, certains sujets sont communs entre l'analyse des impacts/risques et celle des opportunités. En regroupant les deux listes, les sujets qui ressortent sont les quatre suivants :

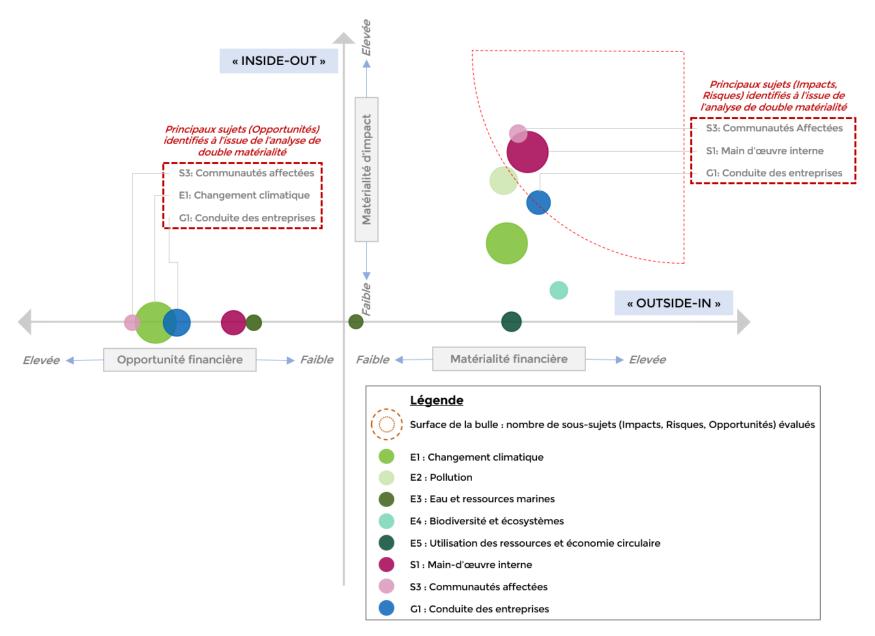
- Changement climatique,
- Main d'œuvre interne,
- Communautés Affectées.
- Conduite des entreprises.

3.3.2 Restitution graphique : représentation graphique des résultats

Pour rappel, cet exercice a été mené sur le périmètre suivant :

- Echelle du Groupe EPC, sur l'activité production et vente d'explosifs,
- Matérialités financière et d'impact évaluées à horizon 5 ans sur les 54 impact/risques retenus des 117 formalisés dans la matrice établie,
- Chaîne de valeur non prise compte à ce stade,
- Identification des opportunités financières mais pas d'impact.

Les projets de normes ESRS n'étant pas finalisés, la méthodologie adoptée et l'approche retenue sont fortement susceptibles d'évoluer.



3.4 OBJECTIFS DES NORMES ESRS : NOTE METHODOLOGIQUE

Afin de faciliter la compréhension des sujets identifiés et du contenu des projets de normes associés, les descriptions des objectifs de chaque projet de norme ESRS ont été traduites (traduction libre issue du paragraphe 1 de chaque projet de norme).

3.4.1 ESRS E1: Changement climatique

L'objectif du projet de norme est de spécifier les exigences de divulgation qui permettront aux utilisateurs du rapport de durabilité de comprendre :

- la manière dont l'entreprise affecte le changement climatique, en termes d'impacts réels et potentiels positifs et négatifs significatifs,
- les efforts d'atténuation passés, actuels et futurs de l'entreprise conformément à l'Accord de Paris (ou à un accord international actualisé sur le changement climatique) et à la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C,
- les projets et la capacité de l'entreprise à adapter son ou ses modèles d'entreprise stratégiques et à s'aligner sur la transition vers une économie durable et à contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C,
- toute autre action entreprise par l'entreprise et le résultat de ces actions pour prévenir, atténuer ou remédier aux impacts négatifs réels ou potentiels,
- la nature, le type et l'étendue des risques et opportunités significatifs de l'entreprise résultant des impacts et des dépendances de l'entreprise vis-à-vis du changement climatique, et la manière dont l'entreprise les gère,
- les effets financiers sur l'entreprise à court, moyen et long terme des risques et opportunités découlant des impacts et des dépendances de l'entreprise vis-àvis du changement climatique.

3.4.2 ESRS S1: Main d'œuvre interne

L'objectif du projet de norme est de spécifier les obligations d'information qui permettront aux utilisateurs du rapport de durabilité de comprendre les impacts significatifs de l'entreprise sur ses effectifs, ainsi que les risques et opportunités significatifs qui y sont liés, notamment :

- comment l'entreprise affecte sa propre main-d'œuvre, en termes d'impacts significatifs positifs et négatifs réels ou potentiels,
- toutes les actions entreprises, et le résultat de ces actions, pour prévenir, atténuer ou remédier aux impacts négatifs réels ou potentiels,
- la nature, le type et l'étendue des risques et opportunités significatifs de l'entreprise liés à ses impacts et dépendances vis-à-vis de sa propre maind'œuvre, et la manière dont l'entreprise les gère,
- les effets financiers sur l'entreprise à court, moyen et long terme des risques et opportunités significatifs découlant des impacts et des dépendances de l'entreprise vis-à-vis de sa propre main-d'œuvre.

3.4.3 ESRS S3: Communautés Affectées

L'objectif du projet de norme est de spécifier les exigences de divulgation qui permettront aux utilisateurs du rapport de durabilité de comprendre les impacts significatifs sur les communautés affectées causés ou auxquels l'entreprise a contribué, ainsi que les impacts significatifs qui sont directement liés aux propres opérations, produits ou services de l'entreprise par le biais de ses relations commerciales et les risques et opportunités importants qui y sont associés, notamment :

- comment l'entreprise affecte les communautés, dans les zones où les risques sont les plus susceptibles d'être présents et graves, en termes d'impacts réels ou potentiels positifs et négatifs importants,
- toutes les mesures prises, et le résultat de ces mesures, pour prévenir, atténuer ou remédier aux impacts négatifs réels ou potentiels,
- la nature, le type et l'étendue des risques et opportunités significatifs de l'entreprise liés à ses impacts et dépendances sur les communautés affectées, et la manière dont l'entreprise les gère,
- les effets financiers sur l'entreprise à court, moyen et long terme des risques et opportunités significatifs découlant des impacts de l'entreprise et des dépendances vis-à-vis des communautés affectées.

3.4.4 ESRS G1 : Conduite des entreprises

L'objectif du projet de norme est de spécifier les obligations d'information qui permettront aux utilisateurs du rapport de durabilité de comprendre la stratégie et l'approche, les processus et les procédures de l'entreprise ainsi que ses performances en matière de conduite des affaires.

3.5 PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES LIES AUX SUJETS IDENTIFIES

3.5.1 Tableau des principaux risques d'impact et financiers identifiées :

Le tableau ci-dessous présente les principaux impacts et risques liés aux sujets identifiés à la suite de l'analyse de double importance relative. Les cases en jaune pâle correspondent à des impacts/risques qui sont également considérés dans la liste des principales opportunités financières.

Numéro	Sujet	Principaux impacts et risques identifiés dans l'analyse de double importance relative
E1.5	Changement climatique - Politique et juridique	Augmentation de la tarification des émissions de GES
E1.6	Changement climatique - Politique et juridique	Obligations renforcées en matière de déclaration des émissions
E1.7	Changement climatique - Politique et juridique	Évolution des mandats et réglementation des produits et services existants
E1.12	Changement climatique - Technologies	Coûts de la transition vers une technologie à faibles émissions
E1.13	Changement climatique - Marché	Changement du comportement des clients
E1.15	Changement climatique - Marché	Augmentation du coût des matières premières
S1.2	Main-d'œuvre interne – Conditions de travail	Temps de travail insuffisant, trop partiel ou à l'inverse temps de travail excessif
S1.8	Main-d'œuvre interne – Conditions de travail	Manquements en matière de santé et sécurité
S1.9	Main-d'œuvre interne – Égalité de traitement et des chances pour tous	Discrimination du genre et salaire inégal pour un travail de valeur égale
S1.14	Main-d'œuvre interne – Autres droits liés au travail	Travail des enfants
S1.15	Main-d'œuvre interne – Autres droits liés au travail	Travail forcé
\$3.2	Communautés affectées – Droits civils et politiques des communautés	Non-respect de la liberté d'expression des communautés affectées
S3.3	Communautés affectées – Droits particuliers des communautés autochtones	Absence ou manque de consentement libre, préalable et éclairé
G1.4	Conduite des entreprises – Gestion des relations avec les fournisseurs y compris les pratiques de paiement	Mauvaise gestion des relations avec les fournisseurs
G1.5	Conduite des entreprises - Corruption	Manque de prévention et détection, y compris la formation

3.5.2 Tableau des principales opportunités financières identifiées :

Le tableau ci-dessous présente les principales opportunités liées aux sujets identifiés à la suite de l'analyse de double importance relative. Les cases en jaune pâle correspondent à des opportunités qui sont également considérées dans la liste des principaux impacts et risques.

Numéro	Sujet	Principales opportunités financières identifiées dans l'analyse de double importance relative
E1.5	Changement climatique - Politique et juridique	Augmentation de la tarification des émissions de GES
E1.6	Changement climatique - Politique et juridique	Obligations renforcées en matière de déclaration des émissions
E1.12	E1.12 Changement climatique - Technologies Coûts de la transition vers une technologie à faibles émissions	
E1.13	Changement climatique - Marché	Changement du comportement des clients
E1.15	Changement climatique - Marché	Augmentation du coût des matières premières
S3.1	Communautés affectées	Logement adéquat
G1.3	Conduite des entreprises	Engagement politique et activités de lobbying
G1.4	Conduite des entreprises	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement

3.6 INDICATEURS, DILIGENCES, POLITIQUES ET NIVEAU DE MAÎTRISE / PILOTAGE DES RISQUES :

Le tableau ci-dessous présente les principaux impacts et risques liés aux sujets identifiés à la suite de l'analyse de double importance relative.

THEME	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS	PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA PRESENTE DPEF 2022	POLITIQUES DU GROUPE ASSOCIEES	DILIGENCES Associees	NIVEAU DE MAÎTRISE : PILOTAGE DU RISQUE
Informations générales	- Base générale pour la préparation des déclarations de durabilité - Rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance - Position sur le marché, stratégie, modèle(s) d'entreprise et chaîne de valeur - Informations fournies aux organes d'administration, de gestion et de surveillance de l'entreprise et traitement des questions de durabilité - Gestion des risques et contrôles internes en matière de durabilité - Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités significatifs - Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen d'objectifs	 Éléments qualitatifs des propos liminaires (valeurs du Groupe, gouvernance de la RSE au sein du Groupe) Modèles d'affaires et description de la chaîne de valeur des activités "explosifs" et "déconstruction" Analyse de double matérialité sur un périmètre défini 	Informa	Non applicable : ations générales à fournir	

THEME	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS	PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA PRESENTE DPEF 2022	POLITIQUES DU GROUPE ASSOCIEES	DILIGENCES ASSOCIEES	NIVEAU DE MAÎTRISE : PILOTAGE DU RISQUE
Changement climatique	 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique Actions et ressources en relation avec les politiques de changement climatique Consommations (mix énergétique, sources renouvelables et non-renouvelables, etc.) Émissions de GES (scopes 1, 2 et 3), projets d'atténuation des GES, tarification interne du carbone Effets financiers potentiels des risques physiques et de transition importants et des opportunités potentielles liées au climat 	 Émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) et détail de la méthodologie adoptée Analyse des risques liés au changement climatique dans le cadre de l'analyse de double matérialité 	Code de bonnes pratiques des affaires : - 2 - Respecter l'environnement	- Diversification des implantations géographiques réduisant les risques physiques potentiels - Programme d'assurance Groupe - Mécanismes de répercussion des hausses de prix si augmentation des prix des matières premières - Réalisation pour la première fois du calcul du bilan carbone "social" de chaque filiale et consolidation au niveau du Groupe (scopes 1, 2 et 3 amont et aval) - Sensibilisation des équipes lors de la collecte des données pour le calcul du bilan carbone - Mise en place d'un plan d'action à l'échelle du Groupe - Initiatives diverses des filiales	+++

THEME	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS	PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA PRESENTE DPEF 2022	POLITIQUES DU GROUPE ASSOCIEES	DILIGENCES ASSOCIEES	NIVEAU DE MAÎTRISE : PILOTAGE DU RISQUE
Main-d'œuvre interne	 Politiques relatives à la main-d'œuvre propre Processus d'engagement avec les propres travailleurs et les représentants des travailleurs au sujet des impacts, et de remédiation Caractéristiques des employés de l'entreprise (turnover, nombre, ventilation par sexe, type de contrat, etc.) ainsi que des travailleurs non-salariés dans le propre effectif de l'entreprise Protection sociale, couverture de la négociation collective et dialogue social Indicateurs de diversité, sur les salaires, les personnes handicapées, la formation et le développement des compétences, etc. Indicateurs de santé et de sécurité Incidents, plaintes et impacts et incidents graves en matière de droits de l'homme 	 RH 1.1 - Nombre de salariés RH 1.2 - Pyramide des âges RH 1.3 - Salaire moyen euros RH 1.4 - Ancienneté moyenne et turnover RH 2.1 - Taux de filiales ayant signé des accords sociaux RH 2.2 - Taux de filiales ayant des mesures en faveur de l'égalité RH 2.3 - Taux de filiales ayant des mesures en faveur du handicap RSE 1.2 - Filiales ayant un système de management Santé / Sécurité RSE 1.3 - Filiales ayant un système de management de la qualité RSE 1.4 - Filiales ayant une certification Santé / Sécurité RSE 3.1 - Filiales ayant un dispositif de protection et d'alarme RSE 3.2 - Filiales fournissant des EPI à ses salariés RSE 3.3 - Filiales ayant un droit de retrait existant pour ses salariés RSE 3.4 - Filiales fournissant une formation sécurité à des non-salariés SSE.1 - Suivi du taux d'absentéisme SSE.2 - Indice de fréquence des accidents de travail SSE.3 - Indice de gravité des accidents de travail SSE.4 - Nombre d'HIPO 	Code de bonnes pratiques des affaires : - 1.1 - Prohibition du travail des enfants - 1.2 - Prohibition du travail forcé - 1.3 - Santé et sécurité - 1.4 - Égalité des chances - 1.5 - Prohibition de la discrimination et du harcèlement - 1.6 - Liberté syndicale, droit à la négociation collective - 1.7 - Protection des données personnelles	- Contrôles lors du processus de recrutement de la main d'œuvre interne (salaire proposé équitable, âge, etc.) - Entretiens annuels et élaboration de plans de formation - Contrôles des autorités locales sur le respect du droit social - Reporting santé sécurité (mensuel) qui comprend des indicateurs communiqués aux équipes - Prévention et sensibilisation des équipes - Audits sécurité - Programme d'assurance Groupe - Reporting environnemental permettant de détecter et anticiper des incidents	++

ТНЕМЕ	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS	PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA PRESENTE DPEF 2022	POLITIQUES DU GROUPE ASSOCIEES	DILIGENCES Associees	NIVEAU DE MAÎTRISE : PILOTAGE DU RISQUE
ECommunautés affectées	 Politiques relatives aux communautés affectées Processus d'engagement avec les communautés affectées au sujet des impacts, et de remédiation Mesures concernant les impacts importants sur les communautés touchées, ainsi que les approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes liées aux communautés touchées, et l'efficacité de ces mesures 	- RH 2.4 - Filiales ayant des initiatives sociétales	Code de bonne pratique des affaires : - 2 - Respecter l'environnement	- Nombreuses initiatives sociétales gérées par les filiales - Prise en compte des besoins des communautés affectées: sponsoring/mécénat et dons à des associations locales - Recueil des plaintes/réclamations en libre accès pour tous	+(+) NB: de nombreuses initiatives non couvertes par un dispositif de reporting centralisé à ce jour

ТНЕМЕ	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS	PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA PRESENTE DPEF 2022	POLITIQUES DU GROUPE ASSOCIEES	DILIGENCES Associees	NIVEAU DE MAÎTRISE : PILOTAGE DU RISQUE
Conduite des entreprises	 Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires, Gestion des relations avec les fournisseurs, Prévention et détection de la corruption ou des pots-de-vin, incidents confirmés, Influence politique et activités de lobbying, Pratiques de paiement. 	- GOUV.1 - Taux de filiales ayant un règlement intérieur - GOUV.3 - Taux de filiales ayant distribué la procédure anticorruption à ses salariés - GOUV.4 - Taux de filiales ayant accès à un système d'alerte de salariés / lanceur d'alerte - RSE 2.3 - Filiales ayant une certification de la qualité - RSE 2.4 - Filiales membres d'associations professionnelles nationales	 Système d'alerte de salariés Politique cadeaux et invitations Code anticorruption Charte du comité éthique 	- Séminaires (achats, finance, convention Groupe, convention zone) pour la diffusion de la culture d'entreprise - Signature de déclarations de conflits d'intérêts par le personnel exposé - Rappels sur les politiques en place lors des missions d'audit interne - Processus de contrôle et validation des notes de frais et des factures - Suivi des délais de règlement par les filiales (balance âgée fournisseur) et le Groupe (reporting centralisé) - Systèmes de management de la qualité dans certaines filiales - Rapports achats et KPI	+

3.7 REFERENTIEL UNIQUE DES RISQUES

Ce référentiel commun des risques liste l'ensemble des risques traités dans le rapport de gestion et dans la présente DPEF pour lequel les deux dernières colonnes renvoient aux documents précités.

Il convient de préciser que les méthodologies sont, par nature et de fait, distinctes :

- celle qui préside à l'évaluation des risques « financiers » traités dans le rapport de gestion est une méthodologie retenue par le Groupe depuis plusieurs années et qui s'attache à garder une « permanence de la méthode »,
- celle qui préside à l'évaluation des risques « extra-financiers » ou « de durabilité » est la méthodologie proposée par les ESRS précitées.

Thème	Principaux risques identifiés	Référence Rapport de Gestion	Référence DPEF
Activité et stratégie de la Société	Dépendance du Groupe à l'égard de certains fournisseurs	DEU § 3.1.1	G1.4
	Joint-ventures conclues par le Groupe et situations de co-entreprises	DEU § 31.2	S1.8
Opérations	Survenance d'accidents industriels	DEU § 3.2.1	E5.1
	Disponibilité de certaines matières premières	DEU § 3.2.2	
	Défaillance informatique	DEU § 3.2.3	
Finance	Fluctuation du prix des matières premières	DEU § 3.3.1	E1.15
	Liquidité	DEU § 3.3.2	
Marché et environnement de la société	Survenance d'une pandémie	DEU § 3.4.1	
	Modifications structurelles des modes de consommation	DEU § 3.4.2	E1.13
	Politiques	DEU § 3.4.3	
Main-d'œuvre interne	Temps de travail insuffisant, trop partiel ou à l'inverse temps de travail excessif		S1.2
	Discrimination du genre et salaire inégal pour un travail de valeur égale		S1.9
	Travail des enfants		S1.14
	Travail forcé		S1.15
Communautés affectées	Non-respect de la liberté d'expression des communautés affectées		\$3.2
	Absence ou manque de consentement libre, préalable et éclairé		S3.3
Conduite des entreprises -	Manque de prévention et détection, y compris la formation		G1.4
Corruption	Incidents		G1.5

3.8 ELEMENTS METHODOLOGIQUES DES PROCHAINES ETAPES

Comme précisé en introduction de l'analyse de double importance relative, les projets de normes ESRS ne sont pas encore disponibles sous leur version définitive. il est probable que ceux-ci continuent à évoluer avant leur adoption prévue pour mi-2023. Ainsi, il est envisageable que certaines précisions et quelques modifications soient apportées. Il conviendra pour les prochains exercices d'intégrer ces évolutions.

Afin de poursuivre la montée en compétence sur la méthodologie, les pistes suivantes sont envisagées progressivement dans les exercices à venir :

- Mener une analyse de double importance relative sur le périmètre de la déconstruction -économie circulaire,
- Faire varier l'horizon de temps pris en compte afin d'évaluer les principaux risques à horizon 20 ans par exemple,
- Former et accompagner une zone du Groupe pour décliner l'analyse,
- Développer certains des indicateurs présentés dans les ESRS, qui seront applicables au Groupe EPC d'après les résultats de cette première analyse de matérialité.

La difficulté à intégrer la chaîne de valeur dans l'analyse est explicitement mentionnée au paragraphe 133 de l'ESRS 1 *General requirements*, qui prévoit un délai supplémentaire de trois ans par rapport à la date d'application prévue. Ainsi, celle-ci devra être intégrée à compter de l'exercice 2027.

Il sera cependant nécessaire dès l'exercice 2024 de préciser les efforts fournis afin d'obtenir les informations nécessaires en interrogeant la chaîne de valeur (circularisation des clients et fournisseurs, réunions organisées, analyse et récupération de données des rapports de durabilité, etc.).

Une fois que les principaux acteurs de la chaîne de valeur du Groupe EPC auront formalisé et publié une analyse de double matérialité, leurs risques pourront être intégrés dans l'analyse de double matérialité du Groupe.

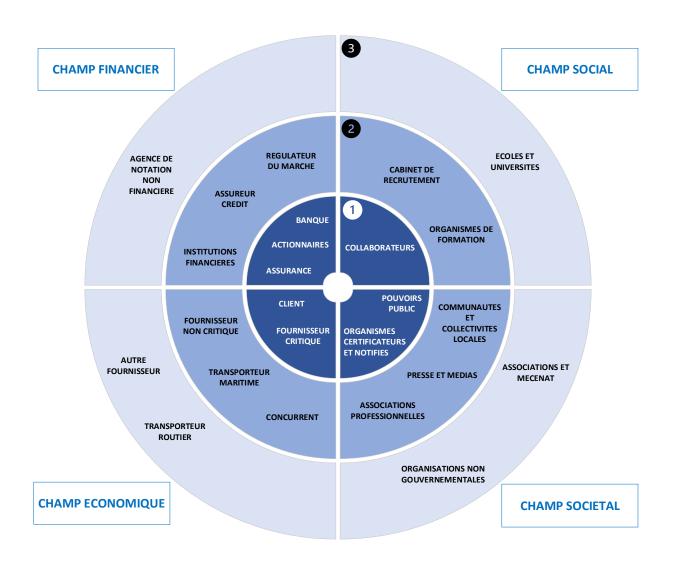
3.9 DESCRIPTION DE L'ECOSYSTEME : LES PARTIES PRENANTES

Le schéma ci-dessous présente l'écosystème d'EPC Groupe.

Distinguant les 4 champs principaux des parties prenantes les plus significatives avec lesquelles EPC Groupe interagit, le schéma est constitué de trois niveaux concentriques respectivement désignés « 1 », « 2 » et « 3 ».

Ces trois niveaux correspondent à :

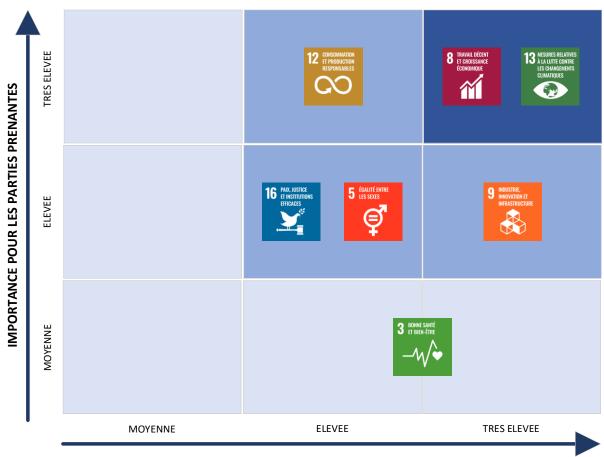
- Niveau 1 (le plus au centre) : les parties prenantes vitales à l'activité d'EPC Groupe.
- Niveau 2 (au milieu): les parties prenantes ayant un impact majeur sur les projets centraux d'EPC Groupe,
- Niveau 3 (le plus en périphérie) : les parties prenantes ayant un impact significatif sur les projets d'EPC Groupe.



3.10 GRILLE DE MATERIALITE

Dans la présente DPEF 2022, EPC Groupe a conduit, du fait de sa connaissance de ses parties prenantes et des relations étroites que le Groupe entretient avec elles, une matrice de matérialité simplifiée sur la base des ODD regroupant les typologies d'impacts telles qu'appréhendées dans la cartographie des risques.

Cet exercice permet à EPC Groupe de mieux appréhender les priorités d'action sous la double approche de ses objectifs propres et de l'attente des parties prenantes avec lesquelles il interagit.



IMPORTANCE POUR EPC GROUPE

3.11 OBJECTIFS DE LA TAXONOMIE VERTE EUROPEENNE

La taxonomie verte européenne désigne, principalement, le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, dont l'article 9 fixe six objectifs environnementaux que sont :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- ❖ La transition vers une économie circulaire :
- Le contrôle de la pollution ;
- La protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Ni les actes délégués publiés à partir du 4 juin 2021 par la commission, ni les travaux du groupe d'experts (Technical Experts Group) désigné par la commission ne permettent à ce stade de rattacher directement et indiscutablement les activités d'EPC Groupe aux activités contribuant de façon substantielle à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

La présentation de l'AMF sur ce point nous semble d'ailleurs claire puisqu'elle rappelle que « une activité économique est considérée comme « éligible » <u>si elle est incluse</u> <u>dans la liste évolutive des activités figurant dans les actes délégués du règlement Taxinomie</u>. Il s'agit des activités sélectionnées à ce stade par la Commission européenne, qui sont susceptibles d'apporter une contribution substantielle à chaque objectif environnemental. Une activité économique éligible ne respecte pas nécessairement les critères techniques permettant de considérer qu'elle est alignée avec la taxinomie européenne. »

Les activités ainsi listées sont répertoriées, au-delà des actes délégués eux-mêmes, dans un fichier Excel© mis à disposition sur le site de la commission européenne.

Au sein des activités industrielles de production (codifiées 3.1 à 3.17) et de construction (codifiées 7.1 à 7.7) ne figurent pas les activités du Groupe. Ces mêmes éléments de doctrine ne permettent pas non plus de rattacher explicitement les activités d'EPC Groupe aux activités dites « habilitantes » ou « transitoires ». Par conséquent, il n'a pas été identifié d'une part :

- de chiffre d'affaires tiré de produits ou de services, y compris d'actifs incorporels, associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie ou habilitantes; conformément aux paragraphe 1.1.1 a) et b) sur l'ICP relatif au chiffre d'affaires.
- de dépenses d'investissement liées à des actifs ou processus associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie ni faisant partie d'un plan, visant l'expansion d'activités économiques alignées sur la taxinomie, ou visant à permettre à des activités économiques éligibles à la taxinomie de s'aligner sur celle-ci; conformément aux paragraphes 1.1.2 a) et b) sur l'ICP relatif aux dépenses d'investissement,

 de dépenses d'exploitation liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie ou faisant partie du plan CapEx visant l'expansion d'activités économiques alignées sur la taxinomie ou visant à permettre à des activités économiques éligibles à la taxinomie de s'aligner sur celle-ci; conformément aux paragraphes 1.1.3 a) et b) sur l'ICP relatif aux dépenses d'exploitation.

A la suite des analyses menées respectivement sur les CapEx et les OpEx, il n'a pas été identifié d'autre part :

- de dépenses d'investissement liées à l'achat de la production d'activités économiques alignées sur la taxinomie et à des mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre; conformément au paragraphe 1.1.2 c) sur l'ICP relatif aux dépenses d'investissement,
- de dépenses d'exploitation liées à l'achat de la production d'activités économiques alignées sur la taxinomie et à des mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à des mesures de rénovation de bâtiments répertoriées dans les actes délégués ; conformément au paragraphe 1.1.3 c) sur l'ICP relatif aux dépenses d'exploitation.

En conclusion, les trois indicateurs de la taxonomie verte européenne se présentent donc comme suit au titre de l'exercice 2022 :

- Part du chiffre d'affaires alignée : 0

Part des OpEx alignée : 0Part des CapEx alignée : 0

4 INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

Les indicateurs sont présentés en deux groupes distincts :

- Les indicateurs sociaux.
- Les indicateurs environnementaux et sociétaux.

Les indicateurs présentés permettent de couvrir une partie des politiques citées dans cette DPEF 2022, d'autres indicateurs, internes et non publiés, couvrant les autres politiques.

Les indicateurs sont basés :

- 1) Pour les indicateurs sociaux sur les filiales relevant du périmètre de la présente DPEF 2022 en intégration globale,
- 2) Pour les indicateurs environnementaux sur l'ensemble des filiales en intégration globale sauf pour les indicateurs faisant l'objet de la légende suivante « Indicateurs ayant pour dénominateur uniquement les filiales avec une activité industrielle et/ou commerciale » qui ne prennent en compte que les filiales qui sont à la fois en intégration globale et qui ont une activité industrielle et/ou commerciale.

4.1 NOTE METHODOLOGIQUE SUR LES INDICATEURS

Les indicateurs ci-dessous ont été présentés dans le paragraphe sur les indicateurs qualitatifs et quantitatifs liés aux sujets identifiés, diligences, politiques et niveau de maîtrise/pilotage associés. Pour la grande majorité d'entre eux, une comparaison est disponible par rapport à l'année n-1.

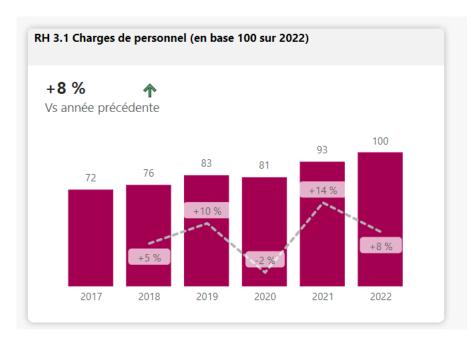
Ces indicateurs correspondent aux sujets identifiés à l'issue de l'analyse de double matérialité, à savoir le changement climatique, la main d'œuvre interne, les communautés affectées et la conduite des entreprises. Certains indicateurs sont à associés à d'autres sujets, comme c'est le cas par exemple pour les indicateurs « RSE 4.2 - Filiales ayant une charte environnementale et RSE 4.3 - Filiales sans amende d'infraction sur l'environnement » correspondent au sujet biodiversité et écosystèmes.

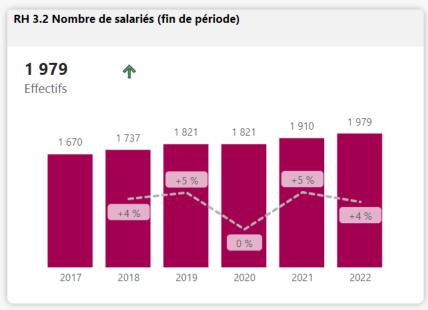
Les informations pour le calcul des indicateurs ont été collectées par les filiales et ont fait l'objet d'un contrôle de cohérence lors de leur consolidation au niveau du Siège.

L'outil Power Bl© a permis de fiabiliser ces contrôles en réduisant les saisies, et de générer des graphes pour l'affichage des données.

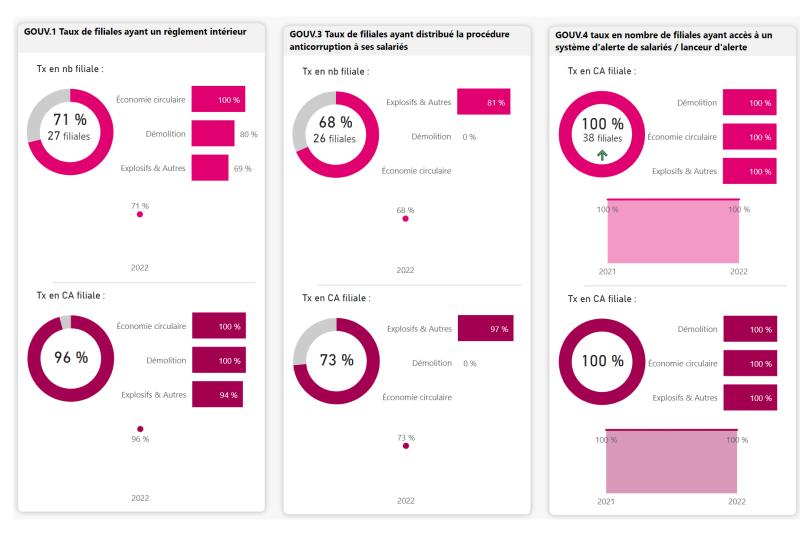
4.2 INDICATEURS SOCIAUX



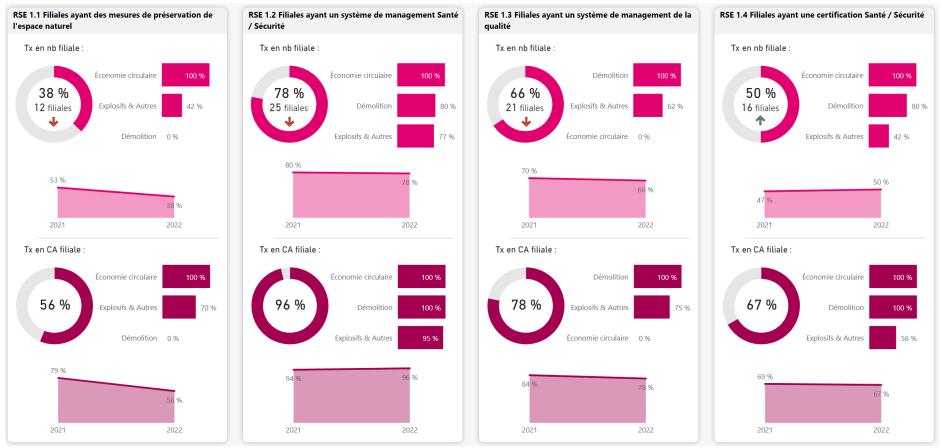




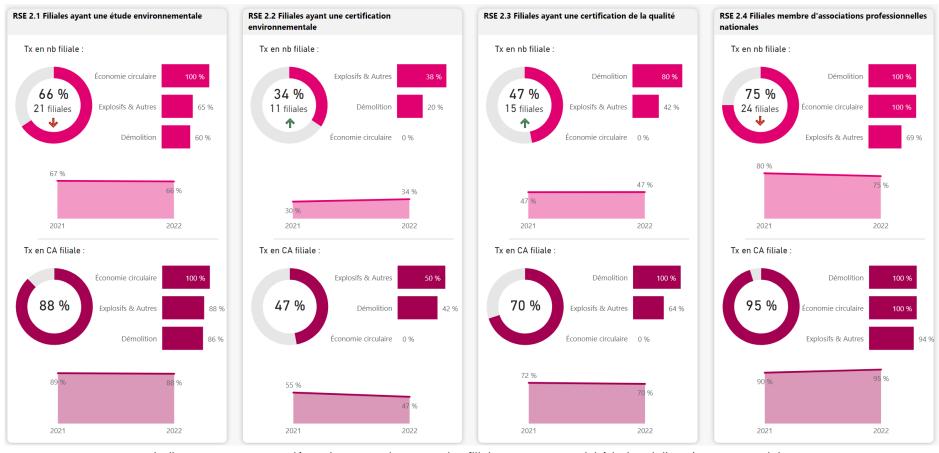
4.3 INDICATEURS DE GOUVERNANCE



4.4 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIETAUX



Indicateurs ayant pour dénominateur uniquement les filiales avec une activité industrielle et/ou commerciale



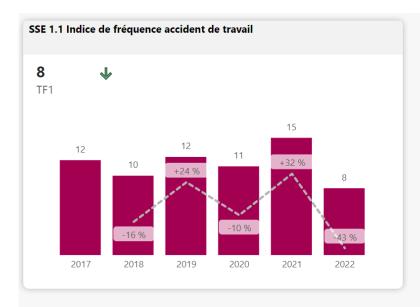
Indicateurs ayant pour dénominateur uniquement les filiales avec une activité industrielle et/ou commerciale.

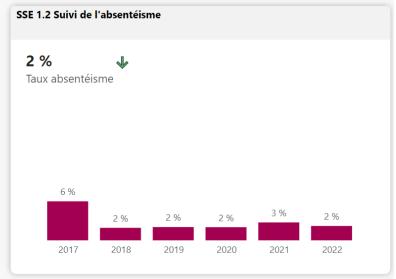


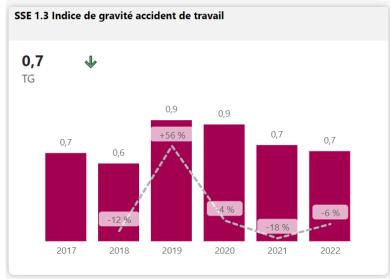
Indicateurs ayant pour dénominateur uniquement les filiales avec une activité industrielle et/ou commerciale.



Indicateurs ayant pour dénominateur uniquement les filiales avec une activité industrielle et/ou commerciale.

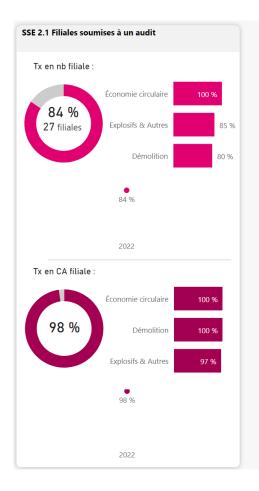


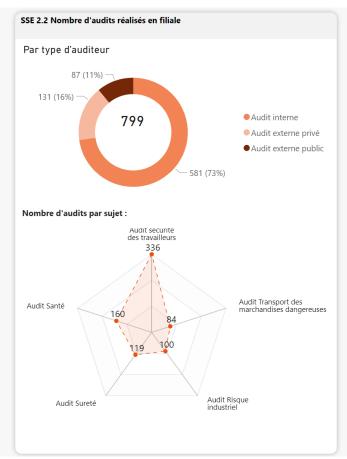


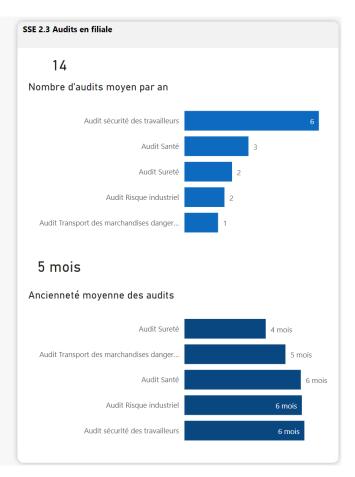




<u>N.B :</u> « HIPO » : High Potential incident / évènement à haut potentiel.







5 BILAN GAZ A EFFET DE SERRE D'EPC GROUPE

5.1 CONTEXTE DE LA DEMARCHE DE CALCUL DU BILAN GES

5.1.1 Généalogie de la démarche : les valeurs, les principes, la direction générale et le Conseil d'Administration du Groupe

5.1.1.1 Les valeurs : respecter l'environnement

Le respect de l'environnement est une des valeurs du Groupe.

Comme nous l'avons vu au § 1.3.3 des présentes, une des valeurs cardinales d'EPC Groupe qu'est l'environnement, a fait l'objet d'une reformulation en 2021 pour en adapter la formulation aux enjeux actuels :

Respecter l'environnement

Nous croyons que la société prospère grâce au respect des personnes, des communautés et de l'environnement ; c'est pourquoi nous agissons toujours de manière éthique en incluant la responsabilité sociale et environnementale dans nos actions et décisions. Nous nous engageons dans une dynamique soutenable et durable d'adaptation des outils industriels, des pratiques et des produits, dans un souci d'innovation, de performance et de respect de l'environnement.

5.1.1.2 Les principes : maîtriser en interne du Groupe les techniques clés

Une autre spécificité forte du Groupe se retrouve dans des grands principes établis depuis les origines de sa création il y a désormais 130 ans : internaliser et maîtriser les techniques clés.

Ce principe est évidemment particulièrement vrai en matière de Recherche & Développement appliqué au domaine de la production industrielle.

En effet, le Groupe maîtrise ses technologies et ses process, il en est l'inventeur (cf. sur ce point le patrimoine de propriété intellectuel présenté au § 2.1.2).

À l'instar des savoir-faire industriels, le Groupe souhaite maîtriser les techniques récentes liées à l'environnement comme la méthodologie de collecte et de calcul du Bilan GES (Gaz à Effet de Serre).

La raison en est assez simple : le Groupe est convaincu que pour s'engager concrètement dans les actions de transformation de son activité pour progresser encore dans le respect de ses valeurs, et notamment le respect de l'environnement, il lui est indispensable de maîtriser les savoirs faire liés au calcul de l'empreinte GES pour ensuite en piloter la réduction par un plan véritablement opérationnel et efficace.

5.1.1.3 La direction générale

La création du Groupe de travail « G7 » (Cf. sur ce point le § 1.4.2 des présentes) a été la décision par laquelle le Groupe s'est donné les moyens d'entamer une réflexion au plus haut niveau sur les démarches concrètes d'amélioration de son impact environnemental.

La création en 2022 d'une direction de la RSE fut une étape supplémentaire dans la dotation de moyens propres.

La première action d'envergure du Groupe en 2022 sur le plan de la RSE fut de calculer son Bilan GES.

5.1.1.4 Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration d'EPC SA a décidé, à l'unanimité, de calculer le bilan carbone du Groupe et de définir un plan d'action pour réduire son empreinte carbone.

Évaluer le bilan carbone permet d'identifier les principaux leviers d'action pour réduire les émissions, sur chaque « scope », en vue de déterminer une trajectoire.

Cet exercice est essentiel pour matérialiser l'engagement de l'entreprise dans sa démarche RSE, que ce soit auprès des collaborateurs ou des principaux tiers (clients, fournisseurs, partenaires financiers, actionnaires, etc.).

5.2 LA METHODOLOGIE

5.2.1 La méthode de collecte de la donnée

5.2.1.1 Les principes et l'équipe dédiée

Il a été décidé d'internaliser la démarche en vue d'acquérir les compétences et maîtriser les techniques, afin notamment de :

- pérenniser le calcul du bilan carbone à long terme, selon une périodicité qui reste à déterminer,
- justifier de la démarche et des résultats auprès des tiers,
- asseoir un plan d'action sur les mécanismes et les résultats du bilan gaz à effet de serre

Le G7 a suivi les travaux de la direction de la RSE Groupe qui a piloté cet exercice du bilan GES.

Le déploiement a été décentralisé en envoyant sur une durée de 6 mois des Auditeurs RSE au sein des filiales opérationnelles.

Au total, 4 stagiaires d'HEC Paris ont été en charge d'effectuer la récolte des données ainsi que les calculs de bilans carbone, avec des périodes sur place allant de quelques jours à plusieurs semaines, selon la taille et la complexité des filiales.

Les collaborateurs des filiales ont été les principaux interlocuteurs des stagiaires afin de leur fournir la documentation nécessaire au calcul du bilan carbone.

D'autre part, le Groupe a été accompagné par un cabinet de conseil spécialisé, notamment pour former l'équipe du siège, répondre aux questions spécifiques et apporter son expertise sur les questions méthodologiques complexes.

5.2.1.2 Les grands principes de la récolte de la donnée

Dans la mesure du possible et de leur disponibilité, l'ensemble des données récoltées doivent être :

- physiques (kg, tonne, kW, litre, m2, m3, km, etc.) lorsque disponibles, ou un montant lorsque la méthode l'exige et/ou le permet,
- traçables (factures, ERP, fichiers Excel, relevés compteurs, sondages, entretiens, etc.),
- significatives (par exemple, le poids du papier pour des timbres achetés ne sera pas significatif dans notre domaine d'activité),
- exhaustives (rapports complets, éventuellement complétées par des ratios monétaires avec la méthode des 80/20),
- évaluées en matière d'incertitude. Les taux d'incertitude associés aux données collectées sont les suivants :
 - ➤ 0% à 15% pour une donnée issue d'une mesure directe (facture ou compteurs),
 - > 15% pour une donnée fiable non mesurée,
 - > 30% pour une donnée recalculée (extrapolation),
 - > 50% pour une donnée approximative (donnée statistique),
 - > 80% pour une donnée connue en ordre de grandeur.

Pour harmoniser la récolte, préserver l'auditabilité de la démarche et s'assurer que les objectifs cités précédemment soient remplis, un modèle de fichier de collecte a été créé par le Groupe. C'est dans celui-ci que sont renseignées toutes les données physiques et monétaires nécessaires au calcul.

Les sources principales de données sont les suivantes :

- entretiens avec les collaborateurs, étape essentielle pour comprendre où puiser les différentes données et leur degré de fiabilité (responsables financiers, opérationnels, logistiques, commerciaux, maintenance, QHSE, etc),
- éléments comptables (balance générale, grand livre, immobilisations),
- factures (numérisées ou papiers) afin de récupérer les informations physiques lorsqu'elles étaient précisées,
- reportings du contrôle de gestion.

La collecte et le calcul au sein d'EPC Groupe représentent :

- 34 filiales dans le périmètre de l'intégration globale,
- Un chiffre d'affaires 2021 total de 369 millions d'euros sur un total de 377 millions d'euros (98%),
- Plus de 700 feuilles Excel,
- 2 équivalents temps-plein (stagiaires en filiale).

5.3 LE CALCUL DU BILAN GES DU GROUPE

5.3.1 La méthodologie adoptée

Le Groupe a décidé de suivre la méthode Bilan Carbone, préconisée par le ministère de l'environnement français, méthode de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qui permet également d'obtenir des livrables aux formats spécifiques ISO et GHG Protocol.

Bien que très international, le Groupe EPC est implanté en France et la réglementation qui lui est applicable est la réglementation française.

Le fichier de calcul utilisé est la v8.7.2, comportant une base de données de facteurs d'émission qui a été complétée au fur et à mesure, notamment avec les retours de certains fournisseurs qui ont été circularisés à ce sujet.

Bien entendu cette base de données des facteurs d'émission est régulièrement actualisée pour tenir compte, à la fois de l'amélioration des connaissances, autant que de l'évolution des techniques de production.

A titre informatif, la consolidation des données pour le calcul du bilan carbone du Groupe a nécessité d'identifier et d'éliminer les « flux carbone intercos » (vente d'explosifs d'une filiale à une autre par exemple), à l'aide de Power Bl©.

5.3.2 Différence méthodologique entre Bilan « ADEME » et « GHG Protocol »

Au sens strict, les « scopes » sont une spécificité de la méthode GHG Protocol et non de la méthode Bilan Carbone.

Les totaux, à périmètre identique, varient légèrement du fait de certaines différences méthodologiques.

D'autre part, les catégories de regroupement sont légèrement différentes tandis que les noms de ces catégories sont totalement différents.

Pour illustrer ces différences méthodologiques on peut citer le traitement de l'empreinte carbone des biens immobilisés :

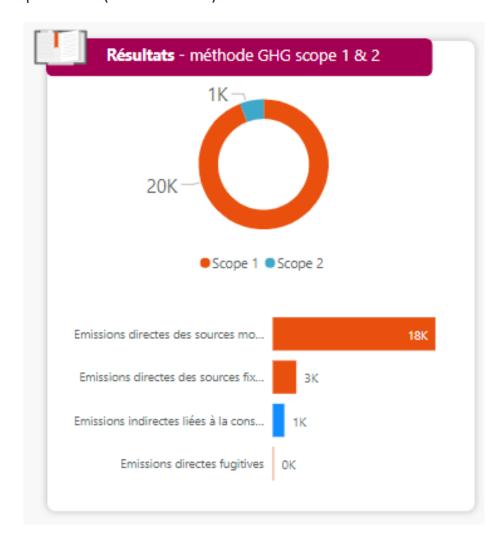
- Dans la méthode ADEME, l'empreinte carbone des biens immobilisés est étalée sur le même calendrier que les durées d'amortissements comptables.
- ❖ A l'inverse, dans la méthode du GHG Protocol, l'empreinte carbone d'un bien immobilisé est totalement affectée au bilan de l'année de son acquisition.

Ainsi, si la fabrication d'un camion neuf présente une empreinte carbone de 10 tCO2e, et qu'il est amorti comptablement sur 10 ans par la filiale qui l'utilise :

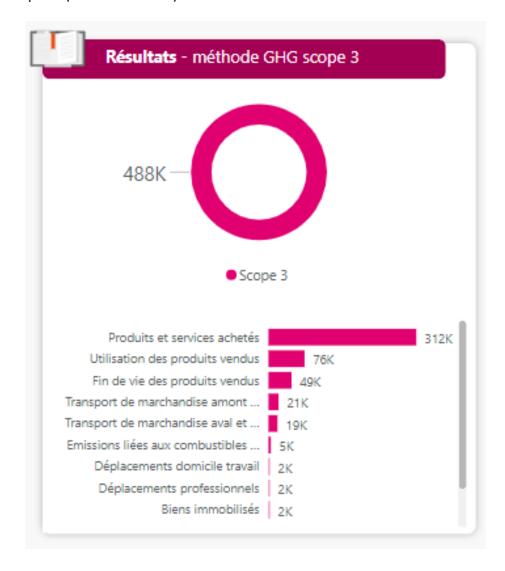
- dans la méthode ADEME on enregistrera 1 tCO2e pendant 10 ans,
- alors que dans la méthode GHG Protocol on enregistrera les 10 t CO2e dans le bilan GES de l'année d'achat.

5.4 LES RESULTATS DU CALCUL DU BILAN GES DU GROUPE

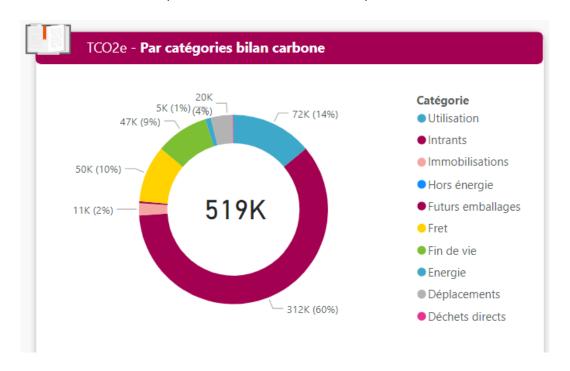
5.4.1 Scopes 1 et 2 (GHG Protocol)

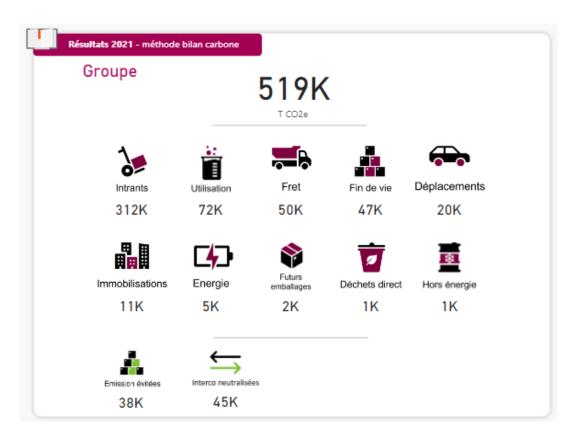


5.4.2 Scope 3 (GHG Protocol)



5.4.3 Méthode ADEME (Association Bilan Carbone)





5.5 PLAN D'ACTION ET PLAN OPERATIONNEL DE REDUCTION DE LA TRAJECTOIRE CARBONE

5.5.1 Le plan d'action de la réduction de l'empreinte GES d'EPC Groupe

Comme précisé au § 5.1.1.4 des présentes, le Conseil d'Administration du Groupe a demandé que soit établi un plan d'action pour engager le Groupe dans une dynamique de maîtrise et de réduction de son empreinte GES.

La direction de la RSE du Groupe a donc conduit une démarche en suivant les étapes successives ci-dessous :

- Créer un outil de projection de l'évolution de la production d'explosifs du Groupe sur une échelle de temps de 2020 à 2050 avec une fréquence quinquennale de modification des pourcentages d'évolution de la production des tonnes d'explosifs vendues afin de pouvoir simuler différents scenarii,
- 2) Collecter des données sur l'évolution du marché, notamment en prenant en compte les données publiques de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) sur l'évolution des demandes et besoins en minerais dans le cadre porteur pour cette activité de la transition énergétique (électrification), axe majeur de la transition climatique,
- Collecter des données sur la massification des technologies de production bas carbone des intrants utilisés par le Groupe (par exemple et notamment l'impact de l'hydrogène vert sur la réduction des facteurs d'émission du nitrate d'ammonium),
- 4) Modéliser les scenarii de réduction des facteurs d'émission endogènes (consommation interne, choix de fournisseurs bas carbone, utilisation des produits, etc.) et exogènes (mix énergétique, chaîne logistique internationale, production industrielle du scope 3 amont, mode d'utilisation des produits fabriqués et mis en œuvre par le Groupe du Scope 3 aval, etc.) selon trois jeux d'hypothèses : basse, moyenne et haute selon une fréquence quinquennale avec deux échéance majeures que sont 2030 (Fit for 55) et 2050 (Accord de Paris / COP 21),
- 5) Proposer des facteurs d'intensité de l'empreinte GES pour éclairer l'évolution projetée de l'empreinte brute des émissions de CO2e naturellement impactée par la croissance organique du Groupe,
- 6) Recenser le plus largement possible les éléments pouvant impacter la trajectoire GES du Groupe et proposer une échelle simple de cotation des impacts par scope de ces différents éléments recensés.

Un principe cardinal préside à l'ensemble de cette démarche :

- Garder une approche conservatrice et prudentielle :
 - > ne pas prendre en considération des ruptures technologiques internes ou externes non encore avérées,
 - > ne pas retenir les scenarii « 0 carbone » des tierces parties,

- ne pas intégrer les émissions évitées (également appelées « pilier B » ou « Scope 4 ») ou les contributions carbone (également appelées « pilier C »),
- le principe d'une atteinte générale des objectifs du Fit for 55.

5.5.2 Le plan opérationnel de réduction de l'empreinte GES d'EPC Groupe

Les travaux de la direction RSE ont conduit à l'élaboration d'un plan d'action.

Pour que le plan d'action de la direction de la RSE se traduise concrètement et efficacement en acte au sein du Groupe il convient de passer du plan d'action au plan opérationnel.

Pour cela des groupes de travail réunissant des fonctions techniques, à la fois au niveau Groupe et au niveau des filiales, sont en cours de constitution.

Il s'agit de faire percoler dans l'ensemble du Groupe les items du plan d'action de la direction de la RSE pour les faire valider, éprouver et transformer ainsi le plan d'action en plan opérationnel de réduction de l'empreinte GES du Groupe.

C'est une des priorités du Groupe pour les années 2023 – 2025.

6 INDICATEURS SPECIFIQUES A L'ANNEE 2022 :

